

**53<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, les 19 et 20 octobre 2022*

---

UNEP/CMS/StC53/Doc.15

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL (2020-2023)**

*(En date de juillet 2022/ Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Le présent document présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail (PT) pour 2020-2023, en juillet 2022, depuis la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.

Il est recommandé au Comité permanent de prendre note du document et de donner des commentaires et des orientations, le cas échéant.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL (2020-2023)

### Contexte

1. Le [programme de travail \(PT\) pour 2020-2023](#), adopté par la treizième réunion de la Conférence des Parties (COP13, Gandhinagar, février 2020), contient tous les mandats relevant de la responsabilité du Secrétariat ainsi que ceux qui relèvent du Comité permanent et du Conseil scientifique et de leurs groupes de travail qui nécessitent le soutien du Secrétariat.
2. Le PT englobe le travail sous tous les mémorandums d'entente (MdE) de la CMS, y compris ceux qui sont gérés par du personnel spécialisé, comme ceux sur les dugongs, les oiseaux de proie, les requins et l'IOSEA, ainsi que les plans d'action, les programmes de travail, les initiatives, les actions concertées et les dispositions pertinentes des résolutions et des décisions adoptées par la COP13 ainsi que les résolutions et les décisions antérieures toujours en vigueur.
3. Le PT ne couvre que les activités programmatiques pour lesquelles un financement volontaire est requis, et ne reflète pas les activités de base du Secrétariat ni les coûts qui y sont associés.
4. Le présent document se compose de deux sections : i) un rapport narratif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, y compris les défis auxquels le Secrétariat a été confronté et les étapes prévues pour mener à bien chaque activité, et ii) le PT sous forme de tableau qui fournit un aperçu rapide grâce à un système de notation par feux tricolores

### Discussion et analyse

5. Le PT s'est avéré être un outil important pour guider le travail du Secrétariat et ses efforts de collecte de fonds.
6. Le présent document montre non seulement l'avancement des travaux du Secrétariat pendant la période intersessions, mais fournit également des informations importantes concernant les domaines de travail qui n'ont pas progressé, en grande partie en raison d'un manque de ressources. Les Parties souhaiteront peut-être réfléchir à l'opportunité de modifier ces domaines de travail à l'avenir et/ou à la manière de fournir des capacités ou des ressources supplémentaires pour garantir leur mise en œuvre intégrale.
7. Pour chaque activité, lorsqu'un financement a été requis et obtenu, la source de financement est indiquée. Ce document doit être lu conjointement avec le document UNEP/CMS/StC53/Doc.10.2 *Mobilisation des ressources*.

### Mesures recommandées

Il est recommandé au Comité permanent de prendre note du document et de donner des commentaires et des orientations, le cas échéant.

## A. PROBLÈMES GLOBAUX

### A.1 LES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

#### État des lieux et réalisations

1. Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.17 « *Les espèces migratrices dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020* ».

### A.2 PLAN STRATÉGIQUE

#### État des lieux et réalisations

2. Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.11 « *Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023* ».

#### Enjeux

3. Le manque de ressources et les retards dans la finalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont eu une incidence sur l'étendue et le calendrier des activités

#### Prochaines étapes

4. Les propositions relatives aux prochaines étapes figurent dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.12 « *Options pour un suivi du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023* » pour l'examen du Comité permanent.

### A.3 RAPPORTS NATIONAUX

#### État des lieux et réalisations

5. Le format révisé pour les rapports nationaux a été finalisé lors de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent. Au moment de la rédaction de ce document, le Secrétariat travaille à l'élaboration de la version en ligne du format de soumission par l'intermédiaire du système de rapport en ligne, afin de le mettre à la disposition des Parties pour la soumission des rapports nationaux en vue de la COP14. D'autres orientations concernant la compilation des rapports nationaux sont en cours d'élaboration.

#### Enjeux

6. Des ressources financières doivent encore être mobilisées pour sous-traiter l'analyse des rapports nationaux qui seront soumis à la COP14, comme tel a été le cas lors des cycles d'établissement des rapports précédents. Dans le cadre du cycle actuel, l'analyse devrait également étayer l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

#### Prochaines étapes

7. Le Secrétariat poursuivra ses efforts de collecte de fonds afin de garantir des ressources financières adéquates pour l'analyse des rapports nationaux qui seront soumis à la COP14. Des formats personnalisés en ligne pour la compilation et la soumission des rapports nationaux devraient être mis à la disposition des Parties au cours du dernier trimestre de 2022.

## A.4 APPLICATION DE L'ARTICLE III DE LA CONVENTION

### État des lieux et réalisations

8. Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans la section des services consultatifs scientifiques « *État de conservation des espèces migratrices* ».

## A.5 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

9. Le Gouvernement norvégien a fourni une généreuse contribution qui a été reconnue dans le contexte du Programme des champions en marge de la COP13. La subvention, qui vise à soutenir les travaux de la CMS destinés à promouvoir les efforts mondiaux pour réaliser l'objectif 2030, a contribué à l'analyse des effets directs et indirects du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande d'animaux sauvages sur les espèces terrestres et aviaires. Elle a également permis de consolider la collaboration en cours entre le Secrétariat de la CMS et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) dans le but de promouvoir des approches intégrées de la conservation des ressources terrestres et de la faune soutenant la base de la neutralité en matière de dégradation des sols et du développement durable.
10. Fin 2021, le gouvernement norvégien a accepté que les fonds encore disponibles soient utilisés pour renforcer la capacité du Secrétariat à progresser sur le développement durable et à prolonger le contrat d'un administrateur auxiliaire (JPO) qui apportera son aide sur un certain nombre d'axes de travail pertinents. Parmi ces axes de travail figurent i) le suivi de l'analyse de la surexploitation des espèces, ii) les travaux sur les infrastructures durables conformément aux Décisions 13.130 à 13.134 et iii) la mise en œuvre du Plan d'action de la CMS pour les oiseaux terrestres dont l'une des priorités est l'établissement de politiques intégrées d'utilisation des terres destinées à promouvoir une agriculture et une gestion des ressources naturelles durables.
11. D'autres détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans d'autres sections de ce document.

### Prochaines étapes

12. Le Secrétariat prévoit de poursuivre ses travaux dans ce domaine en s'appuyant également sur son analyse préliminaire mettant en évidence les liens entre les espèces migratrices et le développement durable, qui a été publiée l'an dernier sous la forme d'une fiche d'information.

## B. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE - SERVICES DE CONSEIL SCIENTIFIQUE

### B.1 ATLAS SUR LA MIGRATION ANIMALE

#### État des lieux et réalisations

13. L'élaboration d'un atlas sur la migration animale est une initiative de longue date de la Convention, qui figure dans le programme de travail depuis la COP11 (Quito, novembre 2014). Elle devrait être réalisée par le biais d'une approche modulaire. Voici un résumé de l'avancement de quatre de ces modules.
- Atlas des mammifères migrateurs de la région Asie centrale : une première version de ce module a été achevée en 2019 grâce au soutien financier du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU) et du Gouvernement suisse. Elle a été publiée en tant que Publication n° 41 de la série technique de la CMS. Le financement d'une mise à jour et de son élaboration ultérieure en un outil web interactif en ligne pour offrir une plus grande accessibilité et facilité d'utilisation a été obtenu dans le cadre d'une proposition de projet conjointe avec le bureau du PNUE à Vienne soumise à l'Initiative internationale allemande pour le climat (IKI).
  - Atlas de la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique : l'élaboration de ce module, financée par le Ministère de l'environnement et de la protection de la terre et de la mer du Gouvernement italien et entreprise par l'Union européenne pour le baguage des oiseaux (EURING) dans le cadre d'un accord avec le Secrétariat de la CMS, est terminée. L'Atlas a été lancé lors d'un événement au Musée de la migration sur l'île italienne de Ventotene en mai 2022 (un communiqué de presse concernant le lancement peut être consulté [ici](#)). L'Atlas interactif est accessible au public sur le site internet [Bird Migration Atlas](#).
  - Atlas de reproduction et de migration des tortues marines « TurtleNet » : cet atlas interactif en ligne élaboré par le Département de l'environnement et des sciences (DES) du Queensland en collaboration avec la CMS, rassemble des décennies de données provenant d'Australie et du monde entier sur la nidification, la parade nuptiale, l'alimentation et les voies de migration des tortues marines. Il a été lancé le 16 juin 2021 à l'occasion de la Journée mondiale des tortues marines 2021. Un financement visant à poursuivre l'élaboration de l'Atlas, notamment en augmentant le nombre d'animations sur la migration, a récemment été obtenu du Gouvernement australien.
  - Initiative mondiale sur la migration des ongulés (GIUM) : le Secrétariat de la CMS travaille en partenariat avec une équipe internationale de scientifiques et d'écologistes pour créer le tout premier atlas mondial des migrations des ongulés (mammifères à sabots). Les cartes détaillées des mouvements saisonniers des troupeaux du monde entier aideront les gouvernements, les populations autochtones et les communautés locales, les planificateurs et les gestionnaires de la faune sauvage à identifier les menaces actuelles et futures pesant sur les migrations et à mettre en place des mesures de conservation pour les maintenir face à une empreinte humaine croissante. L'Initiative mondiale sur la migration des ongulés (GIUM) a été lancée par la publication d'un article intitulé « Mapping out a future for ungulate migrations » (Cartographier l'avenir des migrations des ongulés), dans le numéro du 7 mai de la revue Science. Une réunion des représentants de l'équipe internationale de scientifiques élaborant le module et le Secrétariat de la CMS s'est tenue dans les locaux du Secrétariat de la CMS à Bonn en mai 2022., visant à examiner les progrès de l'initiative et à discuter des étapes suivantes,

## Prochaines étapes

14. Afin de fournir un cadre cohérent pour l'élaboration de nouveaux modules de l'Atlas, le Secrétariat élabore un concept pour l'Atlas mondial de la migration animale en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les outils analytiques élaborés dans les modules déjà en cours de réalisation. À cet effet, le Secrétariat prévoit de convoquer un atelier auquel participeront des membres du Comité de session, des observateurs intéressés et des partenaires dans l'élaboration des modules actuels.

## B.2 ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

15. Par la Décision 13.24 *État de conservation des espèces migratrices*, la COP13 a demandé au Secrétariat d'étoffer davantage l'examen préliminaire de l'état de conservation des espèces migratrices soumis à la COP13, et a fourni des directives pour son élaboration ultérieure, y compris un examen approfondi de l'état de conservation des espèces individuelles inscrites à la CMS et la réalisation d'une évaluation de l'impact de l'utilisation directe sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I.
16. Par la Décision 13.17, *Application de l'article III de la Convention concernant le commerce international des espèces inscrites à l'Annexe I*, la COP13 a également demandé au Secrétariat d'entreprendre, dans le cadre du rapport sur l'état de conservation, une évaluation de l'impact du commerce international sur l'état de conservation des espèces pertinentes inscrites à l'Annexe I.
17. Les activités de collecte de fonds entreprises après la COP13 par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre des décisions 13.24 et 13.17 ont permis de réunir des ressources importantes. Des ressources ont notamment été fournies par le Gouvernement australien (Ministère de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement), le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement - OFEV) et le Gouvernement du Royaume-Uni (Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales - DEFRA). Grâce à ces contributions, le Secrétariat a pu établir un accord avec le PNUE et le WCMC (Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature) pour l'aider à mettre en œuvre les activités prévues dans les décisions 13.24 (a) - (c) et 13.17. Dans un premier temps, le Secrétariat de la CMS et le PNUE-WCMC ont développé un cadre, des critères et des méthodologies pour entreprendre les activités. Trois documents ont été soumis à la cinquième réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5, 28 juin - 9 juillet 2021) qui les a finalisés et approuvés :
  - a. Une proposition de cadre pour un examen de l'état de conservation des espèces migratrices pouvant servir de base à la compilation du rapport pour la COP14 ;
  - b. Un modèle d'un ensemble d'études de cas fournissant une évaluation approfondie des espèces de l'Annexe I ;
  - c. Une proposition de méthodologie pour une évaluation rapide des taxons de l'Annexe I afin de mieux comprendre (i) l'impact de l'utilisation directe et du commerce sur l'état de conservation des taxons inscrits à l'Annexe I, et (ii) les implications possibles sur l'admissibilité à l'inscription à l'Annexe I.
18. Sur la base de la méthodologie d'évaluation rapide mentionnée ci-dessus, les projets relatifs à l'évaluation de l'impact de l'utilisation directe et du commerce sur l'état des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'examen de l'admissibilité à l'inscription des espèces inscrites à l'Annexe I ont été produits par le PNUE-WCMC et sont actuellement examinés par le Comité de session du Conseil scientifique.

19. Par ailleurs, en réponse à la Décision 13.16 *Application de l'article III de la Convention concernant le commerce international des espèces inscrites à l'Annexe I*, une liste des espèces inscrites à l'Annexe I, annotée pour indiquer si elles figurent également aux Annexes de la CITES, a également été produite.
20. La sélection des espèces devant faire l'objet d'études de cas pour une évaluation approfondie des espèces inscrites à l'Annexe I est menée en collaboration avec le Comité de session, sur la base de l'examen des espèces inscrites à l'Annexe I mentionné ci-dessus.

### Enjeux

21. La réalisation de cette activité dépend de la réussite de la collecte de fonds. Bien que des ressources importantes aient déjà été obtenues, des fonds supplémentaires seront nécessaires pour permettre de réaliser pleinement les objectifs prévus par les décisions pertinentes de la COP13 mentionnées ci-dessus.

### Prochaines étapes

22. Des discussions sont en cours avec le PNUE-WCMC pour étendre l'accord initial afin qu'il couvre également l'évaluation de l'état de conservation des espèces individuelles inscrites à l'Annexe II et pour faire avancer l'élaboration du rapport sur l'état de conservation, en utilisant des ressources supplémentaires obtenues des Gouvernements de l'Australie, de la Suisse et du Royaume-Uni. Les efforts de collecte de fonds visant à obtenir des ressources supplémentaires se poursuivent.

## B.3 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

23. Les activités liées aux changements climatiques incluses dans le programme de travail n'ont pas pu être mises en œuvre de manière significative en raison d'un manque de financement. En particulier, aucun progrès n'a pu être réalisé en ce qui concerne (i) l'élaboration d'un programme de base pour les webinaires et les cours d'apprentissage en ligne afin de renforcer les connaissances sur les changements climatiques et les espèces migratrices parmi les professionnels des ressources naturelles et les décideurs ; (ii) la réalisation d'un examen des preuves des impacts des changements climatiques sur les espèces migratrices et d'une évaluation de la vulnérabilité des espèces migratrices aux changements climatiques ; et (iii) l'élaboration de lignes directrices pour les mesures d'adaptation. Des concepts pour l'examen, l'évaluation et les lignes directrices sous (ii) et (iii) ont été élaborés et sont utilisés à des fins de collecte de fonds.
24. La possibilité de convoquer un atelier en ligne du groupe de travail sur les changements climatiques et les espèces migratrices sous l'égide du Conseil scientifique est étudiée par le Secrétariat en collaboration avec le Conseiller pour le changement climatique nommé par la COP. L'atelier devrait se concentrer sur l'élaboration des avis demandés par la décision 13.128 de la COP13 *Changements climatiques et espèces migratrices* et sur l'élaboration d'un instrument de suivi du programme de travail sur les changements climatiques et les espèces migratrices annexés à la résolution 12.21 *Changements climatiques et espèces migratrices* qui expire en 2023.
25. En vue de promouvoir l'établissement de réseaux de sites résilients au climat pour les espèces migratrices, le Secrétariat, conjointement avec Wetlands International, a dirigé l'élaboration d'un concept de projet intitulé « Voies de migration résilientes face au climat en Asie : Développer un réseau résilient au climat de sites importants situés le long de l'itinéraire aérien Asie de l'Est-Australasie et de l'itinéraire aérien Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans le contexte des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques ». Le concept a été soumis à l'Initiative internationale pour le

climat (IKI) du Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU) du Gouvernement allemand par Wetlands International en tant que principal organisme de mise en œuvre d'un consortium qui comprend le Secrétariat de la CMS, le Secrétariat du partenariat pour l'itinéraire aérien Asie de l'Est-Australasie, l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique et BirdLife International en tant qu'autres partenaires de mise en œuvre et les Gouvernements de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines en tant que partenaires politiques. La demande n'a malheureusement pas été retenue.

## Enjeux

26. Le manque de financement est le principal obstacle aux progrès dans ce domaine.

## Prochaines étapes

27. En ce qui concerne l'établissement de réseaux de sites résilients au climat pour les espèces migratrices, le Secrétariat a l'intention d'étudier les possibilités de soumettre la proposition à d'autres donateurs/programmes de financement. Les efforts de collecte de fonds pour obtenir des ressources pour d'autres aspects du PT se poursuivent.

## B.4 CONNECTIVITÉ

### État des lieux et réalisations

28. Les deux activités prévues par le programme de travail en rapport avec cette question correspondent aux mandats confiés au Conseil scientifique précisés par la Décision 13.114 *Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices*.
29. Grâce au financement fourni par le Gouvernement suisse en 2021, les travaux initiaux sur tous les éléments de la Décision 13.114 sont en cours par le Secrétariat et sera soumis au groupe de travail du Conseil scientifique sur la connectivité écologique (GT ScC) de la CMS pour examen et contribution.
30. Ce groupe de travail a été créé lors de la 5e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5, 28 juin-9 juillet 2021), qui a également approuvé son [cahier des charges](#) et son plan de travail. En plus des membres intéressés du ScC, le groupe de travail comprend désormais de nombreux experts ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
31. L'objectif principal du groupe de travail est de soutenir la réalisation des tâches pertinentes de connectivité écologique contenue dans le Programme de travail du Comité de session du ScC. De plus, le groupe de travail devrait soutenir la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes adressées au ScC, ainsi que la mise en œuvre des objectifs et cibles liés à la connectivité du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et la poursuite de l'élaboration de son cadre de suivi. Plus largement, le groupe de travail vise à créer une plateforme pour discuter et échanger des informations et des découvertes scientifiques sur les questions liées à la connectivité écologique.
32. Conformément au mandat du ScC contenu dans [la Résolution 10.8 \(rév. COP13\)](#), [la Décision 13.12](#) et le Programme de travail du Comité de session, le groupe de travail pourrait également jouer un rôle important en contribuant à un cadrage initial pour former la base d'une évaluation accélérée de la connectivité écologique dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). La 9e session plénière (IPBES-9, 2-9 juillet 2022) a décidé que ce processus de cadrage serait entrepris par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de l'IPBES avec la contribution des accords environnementaux multilatéraux pertinents et d'autres organisations, en vue de son examen par l'IPBES-10 au cours du deuxième trimestre de 2023. De plus amples détails se trouvent dans le document



PNUE/CMS/COP53/Doc.13 *Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS.*

33. En outre, des progrès significatifs ont été réalisés pour promouvoir la connectivité écologique dans d'autres forums et processus mondiaux en collaboration avec de nombreuses organisations partenaires. Ces efforts ont abouti à l'inclusion de la connectivité écologique dans plusieurs politiques et documents stratégiques internationaux clés, notamment :
- de nombreux éléments du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 (c'est-à-dire l'objectif A et les cibles 1, 2, 3 et 12) concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; la création d'aires protégées et d'autres aires conservées, la gestion de la faune sauvage, l'adaptation aux changements climatiques, et autres ;
  - les dispositions de l'UNEA 5.2. Résolution 9 sur les infrastructures durables et résilientes aidant au développement d'infrastructures durables qui minimisent la fragmentation des écosystèmes ;
  - la déclaration UNEA 5.2, la déclaration « Terre, vie et héritage » de la COP15 de la CNULCD et la deuxième édition du Global Land Outlook qui sous-tendent les interventions de restauration dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes pour 2021-2030. De plus amples détails sont fournis dans la section Mobilisation des ressources et inter-agences sous *Synergies et partenariats* ;
  - les orientations de programmation de la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) qui mettent fortement l'accent sur la mise en œuvre de mesures de conservation par zone intégrées dans des paysages terrestres et marins plus vastes, visant également à restaurer, maintenir et améliorer la connectivité écologique.

### Prochaines étapes

34. Le Secrétariat continuera à soutenir les travaux du groupe de travail du ScC sur la connectivité écologique et engagera ses membres dans la réalisation des résultats escomptés qui seront communiqués à la réunion du comité de session précédant la COP14.
35. Le Secrétariat continuera de rechercher des opportunités pour promouvoir la connectivité écologique, notamment par la mise en œuvre efficace de politiques et de projets portant sur la connectivité dans la conservation des espèces migratrices.

## B.5 TOURISME DURABLE

### État des lieux et réalisations

36. Par la Décision 13.135, la COP13 a demandé au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de rassembler les informations existantes sur les bonnes pratiques et les impacts du tourisme sur la faune sauvage comme base afin d'élaborer des lignes directrices pour un tourisme durable en matière d'interactions avec la faune sauvage. Les efforts de collecte de fonds pour soutenir cette activité n'ont pas été concluants jusqu'à présent. Cependant, un soutien en nature pour la compilation d'un rapport couvrant le mandat de la décision est fourni par le Comité conjoint pour la conservation de la nature (JNCC) du gouvernement britannique par l'intermédiaire d'un stagiaire.

### Enjeux

37. Le manque de financement est le principal obstacle aux progrès dans ce domaine.

### Prochaines étapes

38. Le rapport est en cours d'élaboration en vue de sa soumission à la COP14 pour examen.

## B.6 PROGRAMME DE PETITES SUBVENTIONS

### État des lieux et réalisations

39. Le programme de petites subventions (SGP) de la CMS dépend entièrement de ressources externes et est activé lorsqu'un financement suffisant devient disponible pour justifier un appel à propositions de projets. Un financement généreux a été fourni par le gouvernement indien, conformément à une promesse faite lors de la COP13 de soutenir le programme pendant la période intersessions entre la COP13 et la COP14.
40. Étant donné que les dispositions administratives requises pour le versement de petites subventions sont devenues de plus en plus complexes et lourdes au fil des ans, le Secrétariat a tenu des consultations avec des organisations partenaires pour étudier les synergies possibles avec des mécanismes établis similaires. Des pourparlers sont en cours avec le PNUD, qui met en œuvre le programme de petites subventions du FEM, pour identifier les domaines et initiatives d'intérêt commun qui pourraient faire l'objet de prochains appels à projets dans le cadre du programme.

### Prochaines étapes

41. Le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires et les plus efficaces pour utiliser ces fonds en faveur de projets à petite échelle.

## B.7 POLLUTION LUMINEUSE

### État des lieux et réalisations

42. À travers la Décision 13.138, la COP13 a demandé au Secrétariat de :
- a) suggérer à ses partenaires qu'une des prochaines Journées mondiales des oiseaux migrateurs soit consacrée à mettre en lumière les effets de la pollution lumineuse sur les oiseaux migrateurs (et prenne également en compte ses effets sur les chauves-souris, tortues marines, insectes et autres animaux concernés;
  - b) sous réserve des ressources disponibles, élaborer des lignes directrices, pour adoption à la COP14, sur la façon d'éviter et de limiter concrètement les effets négatifs directs et indirects de la pollution lumineuse sur les taxons qui ne sont pas encore inclus dans les Lignes directrices relatives à la faune sauvage, notamment les tortues marines, les oiseaux de mer et les oiseaux de rivage migrateurs, en tenant également compte d'autres directives en vigueur.
43. Les activités liées à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs sont signalées dans la section Information, communication et sensibilisation sous *Communication*.
44. En ce qui concerne la préparation de lignes directrices sur l'atténuation des effets de la pollution lumineuse, le Secrétariat, en consultation avec le Comité de session du Conseil scientifique, a travaillé à l'élaboration de lignes directrices pour les oiseaux terrestres et les chauves-souris, visant à compléter les lignes directrices déjà adoptées par la COP13. Le projet de lignes directrices a été élaboré par un cabinet de conseil grâce à une contribution volontaire du gouvernement allemand et avec les conseils de Mark Simmonds, Conseiller pour la pollution marine nommé par la COP. Un atelier technique de la CMS sur la pollution lumineuse, animé par Mark Simmonds, a été convoqué du 29 au 31 mars 2022 pour contribuer à l'élaboration des lignes directrices.

## Prochaines étapes

45. Des fonds supplémentaires ont été récemment accordés par le Gouvernement australien pour poursuivre l'élaboration du projet de lignes directrices. Le Secrétariat, en consultation avec le président du Conseil scientifique, prévoit de consolider le projet de lignes directrices élaboré jusqu'à présent avec les lignes directrices déjà adoptées par la COP13, et de soumettre le document consolidé au Comité de session pour examen.

## B.8 INSECTES

### État des lieux et réalisations

46. Par la Décision 13.129, la COP13 a demandé au Conseil scientifique d'entreprendre les activités suivantes pour examen lors des réunions de son Comité de session pendant la période intersessions précédant la COP14 :
- a) identifier et hiérarchiser les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d'insectes;
  - b) recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores;
  - c) Élaborer et publier des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées;
47. Pour soutenir l'activité du Conseil scientifique, le Secrétariat a mené une collecte de fonds active.
48. Grâce aux contributions volontaires obtenues des Gouvernements de l'Allemagne et de l'Australie, et suite à la recommandation du Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 4e réunion en 2019, le Secrétariat procédera à la mise en œuvre de la décision selon une approche par étapes, en commençant avec l'élaboration d'une évaluation couvrant les points a) et b) ci-dessus qui fournira le contexte nécessaire pour évaluer le besoin de lignes directrices en collaboration avec le Conseil scientifique. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat est en train d'identifier un partenaire approprié pour l'élaboration de l'évaluation.

### Enjeux

49. Il s'agit d'un nouveau domaine de travail pour la CMS, et le Secrétariat rencontre des difficultés pour identifier un partenaire approprié pour l'élaboration de cette évaluation.

### Prochaines étapes

50. Le Secrétariat prévoit d'engager prochainement l'élaboration de l'évaluation. L'évaluation sera soumise au Comité de session du Conseil scientifique afin qu'il l'examine et décide de tout travail ultérieur sur cette question.

## C. APPUI À L'EXÉCUTION — ESPÈCES AQUATIQUES

### C.1 MÉMORANDUMS D'ENTENTE (MdE) ET PLANS D'ACTION AUTONOMES

#### C.1.1 MdE Tortues marines de l'IOSEA

##### Situation et réalisations

51. Le Secrétariat et le Comité consultatif d'IOSEA ont continué à s'occuper systématiquement de la mise en œuvre des tâches qui leur sont respectivement assignées dans le [Programme de travail 2020-2024](#) convenu par les États signataires lors de leur huitième réunion (Vietnam, octobre 2019). Des mises à jour régulières sont fournies aux États signataires, ainsi que des offres de soutien pour stimuler la mise en œuvre des mesures prévues pour eux.
52. Deux autres réunions sous-régionales auxquelles ont participé un grand nombre de personnes se sont tenues depuis le dernier rapport du Comité permanent. Leurs rapports sont disponibles sous les liens suivants:
  - [1re réunion sous-régionale du nord-ouest de l'océan Indien, 29 novembre 2021](#)
  - [3e réunion du groupe de travail sur les tortues marines du nord de l'océan Indien, 13 et 14 décembre 2021](#)
53. Le Comité consultatif, composé de dix experts nommés par les États signataires, continue à se réunir régulièrement, ce qui permet de maintenir la dynamique de la mise en œuvre des nombreuses activités demandées par les États signataires. L' participation régulière des membres du CC à ces réunions, malgré les défis posés par l'étalement des fuseaux horaires (de la côte ouest des États-Unis à la côte est de l'Australie), est appréciée.
54. Une nouvelle page a été créée sur le site Web du MdE pour les [ressources de renforcement des capacités](#), qui contient les lignes directrices mentionnées et les produits demandés dans le programme de travail, y compris une liste des recherches approuvées par le CC et d'autres priorités, ainsi qu'un aperçu des possibilités de financement et des ressources pour la collecte de fonds. De plus, la [base de données Flipper Tag Series](#) a été mise à jour et est accessible en ligne sous forme de tableau à consulter ou de PDF. Cette base de données montre les séries d'étiquettes appliquées sur les nageoires dans la région de l'IOSEA afin de permettre aux personnes qui trouvent des étiquettes d'identifier leur provenance et d'éviter la duplication des codes d'étiquettes entre les pays ou les projets.
55. Un troisième numéro de la série d'évaluations d'espèces entreprises sous la direction du Comité consultatif a été publié en mars 2022 : [Assessment of the Conservation Status of the Hawksbill Turtle in the Indian Ocean and South-East Asia Region](#) (Évaluation de l'état de conservation de la tortue imbriquée dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est). Le Secrétariat a également été en mesure de publier un bulletin d'information à intervalles réguliers. Les archives des derniers numéros sont accessibles [ici](#).
56. Dans le cadre d'une initiative conjointe avec la CMS, le [Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée \(Eretmochelys imbricata\) en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique occidental](#), qui couvre une partie du champ d'action du MdE, a été adopté le 2 juin 2022. Les quatre premiers pays à adopter le plan d'action pour leur application, le Cambodge, le Myanmar, les Philippines et le Vietnam, sont tous des États signataires du MdE. Les autres États de l'aire de répartition sont encouragés à adopter le plan. Vous trouverez plus de détails ci-dessous, à la rubrique « Tortues marines ».

## Enjeux

57. Bien que le MdE ait un barème convenu de contributions volontaires, le soutien financier des signataires pour les activités mandatées par l'intermédiaire du Secrétariat a toujours été très incertain. De plus, les problèmes liés à la capacité du personnel, cela signifie également que les activités prévues dans le programme de travail, telles que l'organisation de réunions et d'ateliers de renforcement des capacités ou l'élaboration de documents d'orientation, ne peuvent souvent être mises en œuvre en temps opportun. De même des ressources suffisantes pour pouvoir organiser la prochaine réunion des États signataires n'ont pas encore été obtenues.

## Étapes suivantes

58. La mise en œuvre systématique des priorités définies dans le Programme de travail 2020-2024 se poursuivra. La mobilisation des ressources pour le soutien technique et le renforcement des capacités, mais aussi l'appui aux États signataires dans leurs actions de conservation, constituent une priorité essentielle.
59. Les préparatifs sont en cours pour les réunions des [quatre sous-régions](#) (océan Indien occidental, océan Indien nord-ouest, océan Indien nord et Asie du Sud-Est+) en 2022 ou début 2023.
60. Le Comité consultatif continue d'œuvrer à l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités, qui servira de base à des efforts renouvelés dans ce domaine. Plusieurs ateliers de renforcement des capacités (virtuels ou en personne) sont prévus dans les pays prioritaires. Le Secrétariat et le Comité consultatif ont également continué à travailler à l'élaboration d'une enquête en ligne pour les membres de l'IOSEA (anciens et actuels) afin d'examiner la performance du MdE au cours des deux dernières décennies. Un ensemble complet d'indicateurs de performance clés est en phase finale de développement à cet effet.
61. La 9<sup>e</sup> réunion des États signataires devrait avoir lieu fin 2023 ou début 2024 (cette dernière date étant plus susceptible d'éviter les chevauchements avec la COP14 de la CMS), et la recherche d'un pays hôte est en cours.

### C.1.2 MdE Requins

#### Situation et réalisations

62. Le Comité consultatif a continué à tenir des réunions en ligne régulières pour travailler sur les différentes tâches du Comité, qui comprennent l'élaboration de priorités régionales pour la conservation des requins et des raies. Le Comité consultatif a contribué à un certain nombre de processus de la CMS, en particulier en soutenant la mise en œuvre de l'action concertée pour les anges de mer et les raies Rhino. Les membres du Comité consultatif ont joué un rôle déterminant dans la rédaction du plan d'action par espèce pour l'ange de mer, qui a été finalisé lors d'une réunion en ligne en juin 2022.

## Enjeux

63. La situation financière du MdE reste difficile. Seuls quelques donateurs fournissent des contributions volontaires régulières, dont certaines sont affectées à des activités extrabudgétaires assorties de délais de mise en œuvre serrés. Le Secrétariat reste en sous-effectif par rapport au volume de travail qui pourrait être réalisé. L'organisation de la 4<sup>e</sup> réunion des signataires a été reportée en raison de la COVID-19 et des restrictions de voyage qui en découlent. Le MdE étant trilingue et ses membres répartis dans le monde entier sur différents fuseaux horaires, la tenue de la réunion en ligne a été considérée comme un défi.

## Étapes suivantes

64. Le Secrétariat a informé les Signataires que la 4e réunion des signataires se tiendra en personne, dans un lieu qui reste à déterminer. Elle est maintenant prévue pour la semaine du 27 février au 2 mars 2023.

### C.1.3 MdE Cétacés des îles du Pacifique

#### Situation et réalisations

65. La 4<sup>e</sup> réunion des pays signataires ([MOS4](#)) s'est tenue en ligne les 5 et 6 août 2021, en collaboration avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), dans le cadre de la troisième phase du projet de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (ACP-AME III), et à la suite des réunions du PROE pour affiner le projet de programme régional sur les espèces marines (maintenant finalisé et publié [ici](#)).
66. La MOS4 a abordé les problèmes régionaux de conservation des cétacés (tels que le désenchevêtrement, les dispositifs de concentration de poissons, le tourisme marin, les AIMM, les échouages, le changement climatique, l'exploitation minière en haute mer) et l'approbation du projet de plan d'action pour les baleines et les dauphins 2022-2026. Elle a traité de certaines questions institutionnelles et a convenu de points d'action et de recommandations, afin de donner des orientations sur la voie à suivre.

#### Enjeux

67. Il n'y a pas de contributions volontaires régulières pour soutenir cet instrument. En conséquence, le Secrétariat coordonne ce MdE sans y affecter de personnel, ce qui limite considérablement l'aide qu'il peut apporter aux signataires.

## Étapes suivantes

68. Le Gouvernement australien a promis un financement additionnel pour mettre en œuvre certaines activités prioritaires découlant de la MOS4. L'obtention de ce financement pour le MdE et la mise en œuvre des activités reste une priorité.

### C.1.4 MdE Dugong

#### Situation et réalisations

69. Le Secrétariat du MdE Dugong continue d'être hébergé par l'Agence pour l'environnement d'Abu Dhabi (EAD), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, et fait partie du Bureau de la CMS d'Abu Dhabi. L'accord de siège avec l'EAD prévoit l'octroi du budget de base du Secrétariat du MdE Dugong, ainsi que ses locaux et autres formes de soutien pratique. L'EAD héberge le Secrétariat du MdE Dugong depuis 2009, et le partenariat a été prolongé en février 2020 jusqu'à décembre 2023. Des discussions concernant l'extension du partenariat au-delà de 2023 ont été entamées entre l'EAD et le Bureau CMS d'Abu Dhabi.
70. Le Secrétariat est actuellement en contact avec le gouvernement thaïlandais en ce qui concerne l'accueil de la quatrième réunion des États signataires (MOS4) et d'une conférence internationale associée sur la conservation des dugongs et des herbiers marins, prévue provisoirement pour le dernier trimestre de 2023 ou le premier trimestre de 2024. La MOS4 révisera les progrès et adoptera un programme de travail pour la période 2024-2026 afin d'appuyer la mise en œuvre du MdE.
71. En 2021-2022, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :
- Un nouveau coordinateur du MdE Dugong a été recruté et intégré en mars 2022 ;

- Le plan de conservation et de gestion du MdE Dugong a été examiné par un consultant expert, et une ébauche de mise à jour est disponible. Le plan révisé sera envoyé pour examen au Groupe consultatif technique du MdE Dugong avant la MOS4 ;
- Les quatre projets communautaires de conservation des dugongs et des herbiers marins au Bahreïn, en Indonésie, en Nouvelle-Calédonie et en Tanzanie ont tous reçu leurs petites subventions et les activités du projet sont en cours. Le projet en Nouvelle-Calédonie sur la sensibilisation à l'importance du dugong et des herbiers marins est terminé et les résultats finaux ont été reçus. Au Bahreïn, la première formation destinée aux responsables gouvernementaux et à d'autres partenaires sur la mise en œuvre du questionnaire sur les captures et les prises accessoires de dugongs a été organisée. Les projets au Bahreïn, en Indonésie et en Tanzanie ont tous été prolongés jusqu'au deuxième trimestre de 2023 ;
- Un projet de rapport intitulé « Options de prise en charge d'un veau dugong orphelin : conseils aux décideurs et aux gestionnaires » a été produit par un consultant expert et a été examiné par des pairs. Il sera publié dans les séries techniques de la CMS.
- Le projet Services écosystémiques des herbiers marins de l'IKI a considérablement progressé avec des activités sur le terrain en cours et le projet en bonne voie selon le document de projet. Six partenaires techniques et six partenaires nationaux dans cinq pays ont été mobilisés et collaborent pour mener à bien le projet. Le projet a également été modifié et prolongé jusqu'en décembre 2023, avec l'approbation de l'IKI. Un nouveau chef de projet pour le projet Services écosystémiques des herbiers marins de l'IKI a été recruté et intégré en mars 2022 (voir la section sur le projet d'écosystème des herbiers sous-marins dans ce rapport).

## Enjeux

72. Le renouvellement du personnel chargé de la gestion du MdE Dugong a entraîné une période de transition et une courbe d'apprentissage abrupte sur les questions relatives au MdE Dugong et au projet Services écosystémiques des herbiers marins de l'IKI. Ce défi est en train d'être surmonté grâce à un processus de transfert continu et solidaire avec les autres membres du personnel.
73. Un autre défi rencontré au cours de l'année écoulée était lié aux restrictions de voyage durables dues à la pandémie de COVID-19. Bien que les restrictions soient désormais assouplies, la pandémie en cours a entraîné des difficultés liées à la planification des ateliers et en particulier à la planification de la MOS4.

## Étapes suivantes

74. Le Secrétariat se concentrera sur les priorités suivantes au cours de l'année à venir :
- Planification et préparation de la MOS4 et de la conférence internationale associée sur la conservation des dugongs et des herbiers marins.
  - Développement d'une nouvelle stratégie et d'un cadre axé sur les résultats pour le MdE Dugong.
  - Création d'un groupe consultatif technique composé d'environ 10 experts pour fournir un soutien technique et des conseils au MdE Dugong. Ce processus sera initié par l'élaboration d'un mandat et d'un appel à candidatures pour la mise à jour du groupe consultatif technique sur les dugongs.
  - Organisation d'ateliers régionaux liés à la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion du MdE Dugong.
  - Poursuite de la mise en œuvre du projet Services écosystémiques des herbiers marins de l'IKI et des projets de petites subventions.

## C.1.5 Plan d'action par espèce pour la tortue caouanne dans le Pacifique Sud

### Situation et réalisations

75. La CMS et le gouvernement australien ont organisé un atelier en ligne d'une demi-journée sur ce plan d'action, le 25 mars 2022, dans le cadre du 40<sup>e</sup> symposium international sur les tortues marines. Cet atelier a fourni une excellente occasion pour les États de l'aire de répartition et les experts de se rencontrer et de discuter des progrès et des défis dans la mise en œuvre du plan d'action et de mettre à jour le tableau des menaces dans le plan.

### Étapes suivantes

76. Les participants à la réunion ont convenu de créer un groupe de travail composé de parties prenantes intéressées. L'Australie a mis des fonds à disposition pour des projets visant à aider à la mise en œuvre du plan.

## C.2 MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS CONCERTÉES

### C.2.1 Ange de mer

#### Situation et réalisations

77. La mise en œuvre de l'[Action concertée pour l'ange de mer](#) dans la région méditerranéenne comprend l'élaboration d'un plan d'action par espèce. À cette fin, et suite aux discussions préliminaires avec les États de l'aire de répartition en 2021, la réunion des États de l'aire de répartition sur le plan d'action par espèce pour l'ange de mer en Méditerranée a eu lieu en ligne les 5 et 6 juillet 2022. La réunion a permis de finaliser le projet de plan d'action par espèce et de discuter des options pour sa gouvernance. Ces documents seront soumis pour adoption formelle à la COP14 de la CMS. Le projet de plan a été préparé par le Secrétariat en coopération avec le Comité consultatif du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins).

#### Étapes suivantes

78. Un petit groupe de travail a été créé lors de la réunion susmentionnée pour examiner les projets prioritaires à financer en 2022 et pour détailler la structure de gouvernance pour la mise en œuvre du plan.

### C.2.2 Dauphin à bosse de l'Atlantique

#### Situation et réalisations

79. Cette action concertée vise à élaborer un plan d'action pour cette espèce en danger critique d'extinction, qui devrait être adopté lors d'une réunion des États de l'aire de répartition. Dans un premier temps, un comité directeur composé de parties prenantes (gouvernementales, ONG, Secrétariat) a été formé. Ce comité conseille le Secrétariat sur l'élaboration du projet de plan d'action et le soutiendra activement dans la préparation pratique de la réunion, notamment la recherche de financement, le choix du lieu et de la date, la définition de l'ordre du jour, l'invitation des participants, ainsi que tous les autres aspects pratiques et logistiques.
80. Un consultant a été recruté en novembre 2021 pour élaborer, en collaboration avec des experts locaux, une première ébauche du Plan d'action, grâce aux fonds apportés par la Principauté de Monaco dans le cadre du programme Champion des espèces migratrices. Cette ébauche a été fournie au Comité directeur en mai et juin pour consultation, et une ébauche révisée est en cours de préparation.



**Enjeux**

81. La mise en œuvre de cette action concertée nécessite un énorme investissement de temps de la part du Secrétariat, un objectif difficile à atteindre étant donné le temps limité dont dispose le personnel et le manque de fonds destinés à renforcer les capacités.
82. La réunion des États de l'aire de répartition prévue dans l'action concertée nécessite également un financement très important, qui à ce jour n'a été que partiellement obtenu. Une réunion virtuelle n'est pas considérée comme une solution appropriée, étant donné l'accès inégal à des services internet stables dans la région.

**Étapes suivantes**

83. Le projet de plan d'action sera prochainement envoyé aux points focaux de la CMS et à d'autres parties prenantes dans tous les États de l'aire de répartition pour recueillir leurs commentaires, sur la base desquels le consultant élaborera une nouvelle révision. Selon la nature des commentaires, une nouvelle série de consultations écrites pourrait être entreprise, ou le processus passera à l'étape de planification de la réunion des États de l'aire de répartition.

**C.2.3 Baleines à bosse de la Mer d'Arabie****Situation et réalisations**

84. Aucune action depuis le dernier rapport

**Enjeux**

85. Le financement nécessaire pour mettre en œuvre intégralement le plan de travail de l'action concertée est estimé à près d'un million de dollars pour une période de trois ans. Le coordonnateur du réseau pour la baleine à bosse de la Mer d'Arabie (précédemment financé par une petite subvention d'Emirates Nature) n'a pas été financé depuis avril 2019, bien qu'un groupe désigné à cet effet ait travaillé pour maintenir la dynamique de plusieurs initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'action concertée. L'efficacité de l'action concertée serait considérablement améliorée grâce à l'engagement et au soutien urgent de gouvernements, en particulier en ce qui concerne la portée d'un processus à grande échelle pour élaborer un plan de gestion de la conservation. Les progrès ont été ralentis par la pandémie de COVID-19, et de nouvelles relations se nouent suite au remplacement de fonctionnaires dans les deux principaux États de l'aire de répartition.

**Étapes suivantes**

86. Le Secrétariat continuera d'explorer les options pour soutenir la mise en œuvre de l'Action concertée, tout en poursuivant l'engagement des États de l'aire de répartition conjointement avec le Secrétariat de la Commission baleinière internationale (CBI) pour envisager et lancer le développement d'un plan de gestion de la conservation de la baleine à bosse de la mer d'Arabie.

**C.2.4 Raies Rhino****Situation et réalisations**

87. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN, le Comité consultatif du MdE Requins et les pays donateurs pour soutenir la mise en œuvre de l'action concertée pour les raies Rhino.
88. Le Gouvernement australien a garanti, à titre de contribution volontaire au MdE Requins de la CMS, un financement important destiné à l'élaboration d'une stratégie régionale de conservation et d'un plan d'action pour la région de l'océan Indien et du Pacifique occidental.

Les activités contribueront également à l'élaboration et à la mise en œuvre de priorités régionales de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS et à l'Annexe 1 du MdE Requins, en particulier les poissons-scies en danger critique d'extinction dans la région de l'océan Indien et du Pacifique occidental.

### **Étapes suivantes**

89. Un atelier de planification de la conservation est prévu dans la région indo-pacifique fin 2022.

## **C.3 MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS**

### **C.3.1 Anguilles européennes**

#### **Situation et réalisations**

90. Le Secrétariat, en collaboration avec la Commission de la mer des Sargasses, a tenu des discussions en ligne avec les États de l'aire de répartition autour de l'élaboration d'un Plan d'action par espèce.

#### **Enjeux**

91. Ces travaux peinent à avancer principalement en raison des capacités limitées du Secrétariat.

### **Étapes suivantes**

92. Le Secrétariat prévoit d'élaborer un projet de plan d'action, de tenir des consultations entre les États de l'aire de répartition et les OIG et ONG concernées sur le projet de plan d'action et de convoquer une autre réunion des États de l'aire de répartition.

### **C.3.2 Ours polaire**

#### **Situation et réalisations**

93. À la suite de la Réunion biennale des parties à l'accord sur les ours polaires en 2020, le Secrétariat a participé à son Groupe de travail sur les communications relatives au changement climatique.

### **C.3.3 Programme de travail mondial pour les cétacés**

#### **Situation et réalisations**

94. La Résolution 10.15 (Rev.COP12) contient un programme de travail complet pour le Secrétariat, le Conseil scientifique et son Groupe de travail sur les mammifères aquatiques. Ce programme de travail a donné lieu à la création de nombreux nouveaux volets d'exécution dans le cadre de la CMS, tels que ceux sur le tourisme lié à la faune marine, la viande d'animaux sauvages aquatiques et la culture animale. Il a également contribué à une collaboration plus étroite avec d'autres organisations concernées, telles que la CBI.
95. Pour faciliter l'examen de la mise en œuvre du programme de travail à ce jour, la préparation d'une analyse des lacunes et l'identification des priorités pour la période future, comme prévu dans la décision 13.81 correspondante, le Secrétariat a conclu un accord de financement à petite échelle avec l'organisation OceanCare, partenaire de la CMS, grâce aux fonds apportés par la Principauté de Monaco dans le cadre du programme Champion des espèces migratrices. Le document qui en résulte servira de base à l'élaboration d'un programme de travail révisé à soumettre à la COP14.

## Enjeux

96. Il est également prévu de commander une étude sur les menaces régionales pesant sur les mammifères aquatiques autres que les cétacés. Cela nécessitera un financement et une hiérarchisation des espèces à traiter en priorité.

## Étapes suivantes

97. La Décision prévoit également l'élaboration éventuelle d'un plan d'action pour les cétacés de la région de la mer Rouge. La première étape consistera à organiser des consultations avec les États de l'aire de répartition. Le Secrétariat assure une coordination interne entre les bureaux de Bonn et d'Abu Dhabi.

## C.3.4 Tortues marines

### Situation et réalisations

98. La Décision 13.70 demande l'élaboration d'un [plan d'action par espèce](#) pour la conservation des tortues imbriquées afin de traiter de leur commerce et de leur utilisation en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental adjacent. Ce plan a été rédigé par le Secrétariat de la CMS en collaboration avec le WWF, organisation partenaire de la CMS. Il a été partagé avec le Comité consultatif et le Groupe de travail sur le commerce illégal du MdE Tortues marines de l'IOSEA, le Conseil scientifique de la CMS et tous les États de l'aire de répartition en vue d'obtenir des commentaires écrits. Un projet révisé a été soumis à trois réunions sous-régionales des États de l'aire de répartition pour obtenir des commentaires plus détaillés (du 10 au 12 mai 2022), et une nouvelle révision a été présentée, finalisée et adoptée lors d'une réunion plénière des États de l'aire de répartition (du 31 mai au 2 juin 2022). Le plan, tel qu'adopté par les États de l'aire de répartition, sera présenté pour approbation à la 14e réunion de la Conférence des Parties à la CMS et à la 9e réunion des États signataires du MdE Tortues marines de l'IOSEA.
99. Avec l'objectif de « *lutter contre l'utilisation et le commerce non durables des tortues imbriquées dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental et de renforcer la résilience des populations* », le plan d'action par espèce s'applique tant au niveau national qu'international et tient compte des liens complexes entre les utilisations communautaire et commerciale.

## Enjeux

100. Le [plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée en Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique occidental](#) a été adopté par les quatre premiers pays, le Cambodge, le Myanmar, les Philippines et le Vietnam, à l'issue de la réunion du 2 juin 2022. D'autres pays ont indiqué qu'ils étaient prêts à le faire dans un proche avenir. Un effort concerté de sensibilisation des autres États et territoires dans l'aire de répartition du plan d'action par espèce est nécessaire pour garantir qu'ils s'engagent dans les efforts de lutte contre les principales menaces pesant sur cette espèce gravement menacée.

## Étapes suivantes

101. La Décision 13.70 prévoit un examen des informations scientifiques pertinentes portant sur la conservation et les menaces pour les tortues marines, telles que le changement climatique, et l'élaboration de nouvelles recommandations pour la conservation de toutes les espèces de tortues marines inscrites aux annexes de la CMS, notamment pour la préservation des plages de nidification actuelles et pour le repérage de nouvelles plages de nidification. L'élaboration du mandat pour l'examen mondial des informations scientifiques pertinentes sur la conservation et les menaces pesant sur les tortues marines commencera prochainement.

### C3.5 Observation de la vie sauvage marine

#### Situation et réalisations

102. Pour aider le Conseil scientifique à mettre en œuvre la [Décision 13.68 de la CMS](#), le Secrétariat a élaboré un projet de lignes directrices pour les interactions récréatives dans l'eau avec les espèces marines : cétacés, siréniens, pinnipèdes, tortues marines, requins, raies mobulidae, raies pastenagues, oiseaux de mer. Cela a été possible grâce au financement du Gouvernement de Monaco qui a permis d'engager un consultant pour cette tâche.
103. Le 9 décembre 2021, un projet de document a été distribué aux membres du Conseil scientifique, au Groupe de travail de la CMS sur les mammifères aquatiques, aux Secrétariats de l'ACAP, de l'ACCOBAMS, de l'ASCOBANS, de la CBI, de la mer des Wadden commune, du PROE, du MdE Dugong, du MdE Tortues marines de l'IOSEA et du MdE Requins. La date limite pour les commentaires était fixée au 28 février 2022. À la date limite, 21 experts ou organisations avaient fait part de leurs commentaires.
104. Les lignes directrices visent à aider les Parties à adopter des mesures appropriées pour réglementer les interactions récréatives dans l'eau avec la faune marine dans leur zone de juridiction. Les conseils complètent les *lignes directrices sur l'observation durable de la faune marine en bateau* (approuvées dans la [Résolution 11.29 \(Rev.COP12\)](#)) et s'appuie sur l'examen des lignes directrices existantes et des sujets de préoccupation (disponible dans l'annexe 2 du document UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.5).

#### Étapes suivantes

105. Le Secrétariat produira une version propre révisée du projet de lignes directrices, qui sera soumise à la prochaine réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS et à la COP14, avec les projets de décisions associés.

### C.3.6 Conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation

#### Situation et réalisations

106. La Décision 13.104 demande au Secrétariat de convoquer un atelier sur la culture animale et la complexité sociale, qui doit aider le groupe d'experts à identifier les espèces et les populations prioritaires dans les annexes de la CMS, et de fournir des conseils aux Parties sur les techniques d'évaluation rapide et sur la manière d'augmenter les efforts de conservation existants en utilisant des informations sur les différents aspects de la socialité. Cet atelier était initialement prévu pour la mi-2020, et un certain nombre de mesures préparatoires avaient déjà été prises, notamment l'identification d'un hôte et d'un lieu. En raison de la pandémie, l'atelier a dû être reporté à plusieurs reprises.
107. Il est désormais prévu sous un format différent, avec un atelier virtuel d'une journée impliquant tous les membres du groupe d'experts intéressés, qui se tiendra en octobre 2022 et au cours duquel des sous-groupes seront formés pour le travail intersessionnel et des chefs de sous-groupes seront nommés. Une réunion de suivi qui aura lieu début 2023 examinera ensuite les résultats des travaux des sous-groupes et conviendra des recommandations à faire au Conseil scientifique de la CMS et aux Parties.
108. D'autres développements sont inclus dans la section Appui à la mise en œuvre - Espèces terrestres sous « *Chimpanzés* ».

#### Enjeux

109. Idéalement, la deuxième partie de l'atelier, prévue pour début 2023, devrait se tenir en personne. À ce stade, il n'est pas possible de confirmer si cela sera possible en raison de la pandémie.

### Étapes suivantes

110. Le Secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec le président du groupe d'experts et un petit groupe directeur d'experts clés impliqués dans ce processus pour élaborer les détails des sous-groupes à établir et les calendriers associés.

### C.3.7 Viande d'animaux sauvages aquatiques

#### Situation et réalisations

111. La Décision 13.64 décrit les tâches du Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur le travail de fond nécessaire à l'élaboration d'un plan d'action pour la viande d'animaux sauvages dans le Golfe de Guinée, qui sera examiné par les États parties de l'aire de répartition dans la région. Un atelier impliquant les principales parties prenantes du gouvernement et d'autres acteurs est en préparation.
112. Le Groupe de travail et le Secrétariat ont également travaillé en étroite collaboration avec le sous-comité des petits cétacés de la CBI sur cette question.
113. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un résultat officiel du Groupe de travail, il convient également de noter un [document](#) élaboré par plusieurs de ses membres, qui ont effectué un examen de la situation et préparé une vue d'ensemble de l'utilisation contemporaine de la mégafaune aquatique (cétacés, siréniens, chéloniens et crocodiliens) dans les régions tropicales et subtropicales du monde, pour 37 espèces inscrites aux annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS).

#### Enjeux

114. Le principal défi est le manque de temps du personnel et de capacité d'expertise.

### Étapes suivantes

115. Le groupe de travail planifie une sensibilisation ciblée du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune. En outre, la Décision 13.64 prévoit l'élaboration d'un document de travail sur les requins et les raies inscrits à l'Annexe I de la CMS qui font l'objet de captures comme viande sauvage aquatique, ainsi que l'élaboration de critères pour évaluer si des requins et des raies inscrits à l'Annexe II doivent être inclus dans le champ d'action du groupe de travail, pour examen par le Conseil scientifique.

### C.3.8 Le bruit en milieu marin

#### Situation et réalisations

116. Le Secrétariat travaille avec le groupe de travail conjoint sur le bruit (JN WG) de la CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS afin de préparer le rapport sur les meilleures techniques existantes et les meilleures pratiques environnementales pour publication dans les séries techniques de la CMS. Le JN WG entreprend actuellement sa deuxième révision du rapport suite aux commentaires reçus du Groupe consultatif de professionnels affilié.
117. Le groupe consultatif de professionnels soutenant le JN WG a été officiellement créé en décembre 2020, et des efforts spécifiques pour élargir le nombre de membres afin de couvrir tous les secteurs concernés ont été entrepris tout au long de 2021.

### Étapes suivantes

118. Une notification sera envoyée aux Parties, conformément à la Décision 13.58, afin de solliciter des contributions relatives aux expériences et enseignements tirés de l'application des lignes directrices pour l'EIE.

### C.3.9 Débris marins

#### Situation et réalisations

119. Au cours de la COP13 de la CMS, un nouveau poste de conseiller en pollution marine nommé par la COP a été créé et Mark Simmonds a été désigné pour l'occuper. Son programme de travail a été élaboré lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique, et a été inclus dans le Programme de travail pour les espèces aquatiques. Les domaines prioritaires suivants ont été fixés:
- Les débris marins, y compris les dispositifs de concentration de poissons (DCP), en notant les liens avec les travaux des conseillers pour les prises accessoires et pour les poissons marins ;
  - Les preuves de l'effet des polluants organiques persistants sur les espèces migratrices marines ;
  - L'eutrophisation.
120. Au titre de sa contribution à la mise en œuvre de la Décision 13.123 dans la région Asie et Pacifique, le Secrétariat de la CMS dirige le domaine d'intervention Espèces migratrices du projet « Promotion of Action against Marine Plastic Litter in Asia and the Pacific (CounterMEASURE II) » (Promotion de l'action contre les déchets plastiques marins en Asie et dans le Pacifique). Pour plus de détails, veuillez consulter la [page web](#).

#### Étapes suivantes

121. En collaboration avec le conseiller en pollution marine nommé par la COP, le Secrétariat préparera les documents pour la COP14, et notamment les projets de décisions sur la pollution marine.

### C.3.10 Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)

#### Situation et réalisations

122. Les AIMM sont un outil mondial pour la conservation des mammifères aquatiques par zone, conçu par le Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins. La pertinence des AIMM pour la conservation des mammifères aquatiques a été reconnue par la CMS par l'intermédiaire de la Résolution 12.13. Les travaux actuels sur les AIMM liés à la CMS sont dirigés par l'ancien conseiller pour les mammifères aquatiques nommé par la COP, qui est également le coprésident du Groupe de travail de l'UICN.
123. À ce jour, 173 AIMM ont été recensées et la liste peut être consultée sur le site [www.marinemammalhabitat.org](http://www.marinemammalhabitat.org) ; elles englobent l'habitat de plus de 30 espèces de mammifères marins inscrites à au moins une des annexes de la CMS. L'identification des AIMM sur la base de critères ad hoc et sur une base régionale devrait se poursuivre dans les années à venir, en fonction de la disponibilité des fonds, étant entendu que 35 % des océans du monde sont déjà couverts par cet effort.

#### Étapes suivantes

124. Une notification sera envoyée aux Parties conformément à la Décision 13.56 a) de la CMS pour utiliser les AIMM identifiées ; à la Décision 13.56 c) concernant le dugong ; et à la Décision 13.57 b) pour soutenir la recherche scientifique sur les habitats des mammifères marins et autres espèces migratrices en haute mer. Le Secrétariat poursuivra le processus de négociation et de mise en œuvre du traité sur la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Décision 13.57 c), et s'emploiera à mettre en œuvre les paragraphes a) et b) de la Décision 13.57 avec le soutien financier du Gouvernement monégasque.

### C.3.11 Capture vivante

#### Situation et réalisations

125. Les Décisions 13.74 et 13.75 sur le sujet concernent les Parties qui soumettent des informations sur la mise en œuvre des *Lignes directrices sur les pratiques optimales relatives à la capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales* (annexées à la résolution 11.22 (Rev.COP12)). Une notification de la CMS a été diffusée en 2021 pour demander aux Parties de soumettre ces informations via le mécanisme des rapports nationaux.

#### Étapes suivantes

126. Sur demande et sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat fournirait une assistance aux Parties pour amender leur législation nationale, conformément aux recommandations contenues dans les Lignes directrices sur les meilleures pratiques mentionnées ci-dessus, et conformément à la Décision 13.74 b) de la CMS.

### C.3.12 Projet de conservation de l'écosystème des herbiers marins

#### Situation et réalisations

127. Les écosystèmes d'herbiers marins fournissent des services essentiels et ont une immense importance pour les communautés côtières locales, qui en dépendent pour leur bien-être, leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire (pêche commerciale et de subsistance). En particulier, le potentiel des herbiers marins à fournir des solutions naturelles au changement climatique et leur importance pour la séquestration du carbone sont de plus en plus reconnus.
128. Le projet « Conservation de la biodiversité, des écosystèmes d'herbiers marins et de leurs services – préserver la sécurité alimentaire et la résilience des communautés côtières vulnérables face au changement climatique », financé par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU) à travers l'Initiative internationale pour le climat (IKI), vise à améliorer l'état de conservation des herbiers marins et de la biodiversité (par exemple, les dugongs) qu'ils abritent. Le projet est en cours de réalisation en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Timor-Leste. Le projet évalue la valeur des services écosystémiques des herbiers marins et les intégrera dans les modèles décisionnels et commerciaux pour assurer la durabilité, la productivité et la résilience des herbiers marins et des communautés côtières qui en dépendent.
129. Les principales réalisations du projet en 2020-2021 sont notamment les suivantes :
- La plateforme Dugong & Seagrass Hub a été achevée et mise en ligne lors de la Journée mondiale des herbiers marins, le 1er mars 2021 : <https://www.dugongseagrass.org/> ;
  - Au total, six outils supplémentaires et supports de formation ont été développés et/ou adaptés pour être utilisés dans le cadre du projet : 1. Évaluations du carbone bleu ; 2. Enquêtes sur les dugongs par drone aérien ; 3. Questionnaires aux ménages ; 4. Stations vidéo sous-marines à distance appâtées (BRUV) ; 5. Caméras et télédétection en haute mer, et 6. Protocoles de surveillance Seagrass-Watch pour la télédétection. Les outils méthodologiques pertinents, tels que l'enquête par questionnaire sur les dugongs et l'application Seagrass Spotter, ont été traduits dans les langues locales pour permettre leur utilisation par les communautés locales ;
  - Des sites de collecte de données sur les principales évaluations des services écosystémiques des herbiers marins et du carbone bleu ont été identifiés sur les cinq sites du projet. La collecte de données est en cours sur les sites du projet ;

- Des évaluations des besoins des parties prenantes et des analyses des lacunes politiques ont été menées sur chacun des cinq sites du projet afin de soutenir et d'informer l'intégration des lignes directrices et des recommandations clés sur les services écosystémiques des herbiers marins dans les politiques du secteur ;
- Deux modèles commerciaux intégrant les principaux services écosystémiques des herbiers marins (écotourisme et aquaculture de spiruline) ont été identifiés, conceptualisés et sont en cours de développement pour fournir un financement durable aux aires protégées.

## **Enjeux**

130. La pandémie de COVID-19 a accentué les retards dans la mise en œuvre des activités prévues. Cela a exigé des changements importants et critiques dans l'opérationnalisation du projet et le modèle de livraison. L'équipe du projet s'est adaptée rapidement et efficacement aux restrictions de voyage et des réunions à distance régulières ont été organisées avec tous les partenaires nationaux et techniques.
131. Les catastrophes naturelles dans la région, telles que les cyclones tropicaux et les typhons, représentent également un risque important pour la mise en œuvre du projet.
132. Pour surmonter les retards dus à la COVID-19, le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2023.

## **Étapes suivantes**

133. Les activités à couvrir au cours de l'année 2022-2023 sont les suivantes :
  - Les données sur les services écosystémiques des herbiers marins, le carbone bleu, la cartographie des herbiers marins et la mégafaune marine seront analysées ;
  - Des recommandations politiques seront soumises aux décideurs politiques concernés pour les cinq sites ;
  - Au moins un des États de l'aire de répartition non signataires impliqués dans le projet sera mobilisé pour signer le MdE Dugong ;
  - Au moins un modèle commercial sera déployé sur chacun des cinq sites en spécifiant le réinvestissement des fonds dans la conservation ;
  - Tous les supports et données de formation seront mis à disposition en tant que ressources sur la plateforme Dugong & Seagrass Hub ;
  - Une vidéo participative sera développée pour diffuser les informations générées et promouvoir une meilleure compréhension de l'état des herbiers marins, des menaces et des services écosystémiques des herbiers marins ;
  - L'importance des écosystèmes d'herbiers marins, des principaux services écosystémiques des herbiers marins et de la biodiversité qui en dépend sera largement promue lors d'événements ciblés et de publications évaluées par des pairs.

### **C.3.13 Prises accessoires**

#### **Situation et réalisations**

134. Depuis 2018, le Secrétariat gère la composante CMS d'un projet multipartenaires financé par la fondation MAVA visant à réduire les prises accessoires des oiseaux de mer et des tortues marines dans les pêcheries industrielles d'Afrique de l'Ouest, en coopération avec BirdLife International. La phase finale du projet a débuté en 2020 et se terminera en octobre 2022.



135. Le projet a pour objectif d'ouvrir la voie à une meilleure gouvernance de la pêche en Afrique de l'Ouest afin de garantir une utilisation durable des ressources marines. Bien que le projet soit principalement axé sur les oiseaux de mer et les tortues marines, il a également généré des résultats positifs pour d'autres espèces qui sont pêchées directement ou indirectement dans les pêcheries régionales, comme les requins et les raies. Avec le soutien financier des gouvernements allemand et monégasque, des supports de formation ont été élaborés et des ateliers de formation pour les observateurs des pêches ont été organisés dans le cadre du projet sur l'identification des espèces de requins et de raies, la collecte et la communication des données et la manipulation et la remise à l'eau sans danger. Cette activité a également contribué à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du MdE Requis. En outre, une feuille de route sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer et de tortues marines a été conçue et l'élaboration d'un atlas sur les oiseaux de mer en relation avec les points chauds des prises accessoires dans la région devrait être finalisé.

#### **Étapes suivantes**

136. Travailler avec Birdlife International et d'autres partenaires pour rechercher des financements afin de poursuivre le travail accompli et entreprendre d'autres activités dans les années à venir.

### **C.3.14 Maltraitance et mutilation des oiseaux de mer dans les pêcheries**

#### **Situation et réalisations**

137. La cinquième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5) a décidé de créer un groupe de travail intersessions (GTI) sur la maltraitance et mutilation des oiseaux de mer dans les pêcheries.
138. Le Secrétariat soutient le GTI, qui est présidé par le conseiller scientifique de la Nouvelle-Zélande et comprend des membres qui sont des experts et/ou des représentants du gouvernement ayant un intérêt pour les océans du Sud. La collecte de données sur la nature et l'étendue du problème est en cours.

#### **Étapes suivantes**

139. Le GTI analysera la question et préparera des projets de recommandations pour la ScC-SC6 et la COP14.

## D. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE – ESPÈCES AVIAIRES

### D.1 MdE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES

#### D.1.1 MdE sur le phragmite aquatique

##### État des lieux et réalisations

140. La 4e réunion des signataires (MOS4), initialement prévue en 2020, a été reportée à une date à déterminer. Les nouveaux signataires potentiels seront invités à signer le MdE.

##### Enjeux

141. Les fonds pour la MOS4, et pour un arrangement de coordination durable doivent être identifiés.

##### Prochaines étapes

142. La fixation de la date et du pays hôte de la MOS4 est en cours. Le Secrétariat continuera à essayer de collecter des fonds pour la coordination, et à approcher les États signataires concernant la possibilité de contributions volontaires pour de petits projets de mise en œuvre du MdE. En particulier, les descriptions de projet des partenaires du MdE sont attendues pour deux petits projets en Afrique afin d'assurer la participation africaine dans la mise en œuvre du MdE : 1) Identification des sites clés de halte migratoire au Maroc, y compris une évaluation de la menace pour ces sites ; 2) Mesures hydrologiques à proximité du parc national du Djoudj, au Sénégal, afin de garantir que suffisamment d'eau atteigne les sites d'hivernage du phragmite aquatique à cet endroit.

#### D.1.2 MdE Rapaces

##### État des lieux et réalisations

143. L'unité de coordination (UC) du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) est hébergée par l'Agence pour l'environnement - Abu Dhabi (EAD), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis (EAU) et fait partie du Bureau de la CMS - Abu Dhabi. L'accord d'hébergement avec l'EAD fournit le budget de base de l'UC du MdE Rapaces, ainsi que ses locaux et autres soutiens.
144. L'EAD accueille l'UC du MdE Rapaces depuis 2009, le partenariat ayant été prolongé en février 2020 jusqu'à la fin 2023. Des discussions concernant l'extension du partenariat au-delà de 2023 ont été entamées entre l'EAD et le Bureau de la CMS d'Abu Dhabi.
145. En 2021-2022, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

##### Groupe consultatif technique du MdE Rapaces

- Soutien à l'organisation de la quatrième réunion du groupe consultatif technique du MdE Rapaces (TAG4, décembre 2021). La réunion a abouti à l'élaboration de recommandations techniques et scientifiques à soumettre à la MOS3, y compris une liste révisée des espèces et des sites à couvrir par le MdE Rapaces, et une classification actualisée des espèces prioritaires.
- Soutien à la tenue d'une nouvelle réunion du TAG, en février 2022, afin de faire progresser le plan de travail du TAG, qui devrait être achevé au troisième trimestre de 2022.

##### Réunion des signataires et amendements du MdE

- Début des préparatifs de la troisième réunion des signataires (MOS3), notamment le réexamen du texte du MdE sur les rapaces et de ses annexes. La liste des espèces de l'annexe 1 et les classifications des espèces de l'annexe 3 (plan d'action) ont été mises à jour.

- Élaboration de projets de formulaires de proposition d'inscription d'espèces et de sites et d'un projet de formulaire de rapport national pour les signataires et les partenaires coopérants.
- Invitation des signataires à utiliser le projet de formulaire de rapport national et recueil de leur avis sur le formulaire élaboré.
- Rapports nationaux compilés des signataires.
- N'ayant pas reçu une proposition viable d'autres signataires pour accueillir la MOS3, le Secrétariat a entamé des discussions avec le ministère du changement climatique et de l'environnement des ÉAU afin que la MOS3 puisse être accueillie aux ÉAU, potentiellement prévue en mars 2023.

#### Stratégies nationales/régionales de conservation des rapaces

- Appui à l'élaboration de stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces. Il s'agissait notamment d'aider le Pakistan à développer sa stratégie nationale de conservation des rapaces en révisant une première version du document et en soutenant l'organisation d'un atelier pour le finaliser.
- Prise en compte des expériences de développement de stratégies nationales de conservation des rapaces partagées par les signataires lors de la TAG4, qui peuvent être présentées lors de la MOS3 pour encourager le développement de stratégies supplémentaires.

#### Plan d'action mondial pour le faucon sacré

- Poursuite du soutien au travail du groupe de travail sur le faucon sacré. Il s'agissait notamment d'organiser sa huitième réunion et de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action mondial pour le faucon sacré (SakerGAP ; voir la section ci-dessous).

#### Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie

- Soutien à la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours ; voir section ci-dessous).

### **Enjeux**

146. Le manque de ressources financières de longue date continue d'entraver la réalisation complète du programme de travail du MdE rapaces, en particulier la mise en œuvre du SakerGAP et du PAME Vautours, qui pourrait bénéficier des contributions volontaires des signataires. Lors de la MOS2, les signataires ont convenu d'atteindre un objectif annuel commun minimum à collecter sous forme de contributions volontaires, en complément du soutien de base généreux et de longue date fourni par l'EAD. Cet objectif annuel volontaire n'a jamais été atteint, bien que le nombre de signataires fournissant des contributions volontaires au MdE Rapaces ait augmenté au cours des deux dernières années. La COVID-19 ainsi que des changements de personnel ont eu un impact sur la capacité de travail de l'UC sur la période 2021-2022.

### **Prochaines étapes**

147. L'Unité de coordination prévoit :

- d'organiser la troisième réunion des signataires (provisoirement en mars 2023).
- de soutenir le travail de planification stratégique nationale des Signataires.
- de chercher à augmenter le nombre de signataires du MdE Rapaces, en ciblant les pays en fonction du nombre d'oiseaux de proie migrateurs mondialement menacés et de la présence de goulots d'étranglement pour les oiseaux de proie migrateurs.
- de rechercher activement des possibilités d'obtenir des ressources financières supplémentaires pour faire avancer le programme de travail du MdE.

### D.1.3 MdE sur les flamants des Hautes Andes

#### État des lieux et réalisations

148. Il n'a pas été possible d'organiser la 2e réunion des signataires du Mémoire d'Entente sur la conservation des flamants des hautes Andes et de leurs habitats (MOS2) jusqu'à présent en raison du manque de fonds et de capacités en personnel, ainsi que de la pandémie de Covid-19. En devenant signataire, le Gouvernement argentin devrait s'acquitter du rôle de coordination entre 2020 et 2022, conformément au mécanisme de coordination convenu. Le Secrétariat a contacté la Bolivie (coordination précédente) et l'Argentine pour faciliter la poursuite de la planification.

#### Enjeux

149. Le principal défi consiste à trouver des ressources financières pour la coordination et à mettre en œuvre le plan d'action du MdE en réalisant des enquêtes coordonnées et d'autres mesures de conservation.

#### Prochaines étapes

150. Pour la planification de la MOS2, le Secrétariat poursuivra la communication et aidera les Signataires à collecter des fonds et à déterminer une date et un lieu.

### D.1.4 MdE sur la population d'Europe centrale de la grande outarde

#### État des lieux et réalisations

151. La mise en œuvre de le MdE sur la conservation et la gestion des populations d'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*) et son plan d'action sont en cours, y compris les projets nationaux et transfrontaliers.

#### Enjeux

152. Le manque de ressources financières pour une coordination régulière est le principal défi. Pour la 5e réunion des signataires (MOS5), des fonds et un hôte doivent encore être trouvés.

#### Prochaines étapes

153. Le Secrétariat restera en contact avec les pays hôtes potentiels pour la MOS5.

### D.1.5 MdE sur la grue de Sibérie

#### État des lieux et réalisations

154. Plans de la 8e Réunion des Signataires (MOS8) du Mémoire d'Entente sur les Mesures de Conservation de la Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) n'ont pas progressé en raison du manque de ressources financières et de capacités en personnel, ainsi que de la pandémie de Covid-19. En tant que principal partenaire du MdE, l'International Crane Foundation (ICF) fournit un soutien en nature à la coordination de ce protocole d'accord grâce à diverses activités.

#### Enjeux

155. Le principal défi consiste à assurer un financement durable pour soutenir la coordination par l'intermédiaire de partenaires pertinents comme l'ICF, qui s'élève à 10 000 € par an ; et à trouver un financement pour la MOS8.

### Prochaines étapes

156. Le Secrétariat poursuivra ses efforts de collecte de fonds pour la coordination par l'intermédiaire de l'ICF, et pour l'organisation de la MOS8.

### D.1.6 MdE sur les espèces d'oiseaux de prairie migrateurs dans la partie australe du continent sud-américain

#### État des lieux et réalisations

157. Après la réunion virtuelle de suivi du plan d'action du MdE qui s'est tenue en septembre 2020, les autorités et institutions brésiliennes, le ministère de l'Environnement du Brésil (MMA) et le Centre national de conservation et de recherche sur les oiseaux (CEMAVE) de l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio), ont continué la coordination du MdE, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2023, conformément au mécanisme de rotation convenu. La prochaine réunion des signataires (MOS3) devrait faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action du MdE.

#### Enjeux

158. Le principal défi est la collecte de fonds pour soutenir la mise en œuvre du MdE et l'organisation de la MOS3.

### Prochaines étapes

159. Le Secrétariat restera en contact avec les Signataires en ce qui concerne les ressources, le calendrier et la planification de la MOS3, et aidera les États de l'aire de répartition et la coordination du MdE à mettre en œuvre les actions convenues lors de la MOS2 et décrites dans le plan d'action du MdE de toutes les manières possibles.

### D.1.7 MdE pour les oiseaux terrestres migrateurs en Afrique et en Eurasie

#### État des lieux et réalisations

160. En 2021, la Station ornithologique suisse (SOS) a commencé à accueillir l'unité de coordination du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs en Afrique et en Eurasie (GT AEML), financée par des contributions volontaires de la Suisse. Le Secrétariat a préparé un accord de financement à petite échelle (SSFA) pour la collaboration avec la SOS sur la base du mandat qui a été approuvé en 2021. Pour mettre en œuvre la [Décision 13.38](#), l'unité de coordination a commencé à rédiger un nouveau programme de travail (PT) pour le GT AEML pour la période 2021-2026, qui a fait l'objet de plusieurs séries d'examen par le secrétariat, le groupe de pilotage AEML et le GT. En 2021 et 2022, deux réunions virtuelles des membres du groupe de pilotage AEML et de l'unité de coordination ont été facilitées par le secrétariat. Les options pour l'avenir de l'AEMLAP et du nouveau PT ont été discutées. Le nouveau PT est presque finalisé. Le SOS a également fourni un nouveau logo pour l'AEMLAP.

#### Enjeux

161. Les principaux défis à relever pour la mise en œuvre du PT du GT AEML comprennent les contraintes liées aux ressources financières et à l'engagement des parties prenantes. Les membres du groupe de travail AEML sont répartis de manière inégale sur l'ensemble du territoire de l'AEMLAP. En outre, pour permettre une coordination à long terme du GT AEML et mettre en œuvre avec succès son PT et l'AEMLAP, un financement durable et à plus long terme est nécessaire.

### Prochaines étapes

162. Le nouveau PT sera diffusé et publié. La répartition inégale des membres du GT AEML dans

l'ensemble de l'AEMLAP devrait être abordée par le GT et le groupe de pilotage. Des réunions virtuelles du groupe de pilotage devraient être organisées plus régulièrement. Les activités de collecte de fonds seront poursuivies. Si des fonds sont disponibles, une réunion en personne du groupe de travail AEML peut être envisagée.

## D.1 8 Plans d'action par espèce de Birds International

### D.1.8.1. Plan d'action pour le fuligule de Baer

#### État des lieux et réalisations

163. Le plan d'action pour le fuligule de Baer (*Aythya baeri*), espèce gravement menacée, est en cours de mise en œuvre. Les activités sont coordonnées avec l'aide du groupe de travail sur le fuligule de Baer, sous la direction de l'université forestière de Pékin et du Wildfowl and Wetlands Trust. En raison du manque de personnel et de ressources financières, le Secrétariat n'a pas été impliqué dans des activités soutenant la mise en œuvre de ce plan d'action dans la période intersessionnelle actuelle jusqu'à présent.

#### Enjeux

164. Les principaux défis sont l'obtention de fonds pour la mise en œuvre du plan d'action et la sensibilisation à son importance, notamment dans les États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à la Convention.

#### Prochaines étapes

165. Conformément à la [Décision 13.47](#), le Secrétariat continuera à inviter les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à ratifier ou à adhérer à la CMS (ou à soutenir le plan d'action), et se coordonnera avec le Secrétariat de l'EAAFP pour soutenir et surveiller la mise en œuvre du plan d'action dans la mesure du possible. Les Secrétariats de la CMS et de l'EAAFP ont convenu de se tenir mutuellement informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le secrétariat de l'EAAFP a mis à jour un modèle de rapport pour faciliter la collecte d'informations sur les plans d'action pour les oiseaux de la région.

### D.1.8.2 Plan d'action pour le pélican frisé

#### État des lieux et réalisations

166. Conformément à la Décision 13.47 b), le Secrétariat coordonne avec le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) la mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'action pour le Pélican frisé. L'épidémie de grippe aviaire qui s'est déclarée dans les régions du sud-est de l'Europe fin 2021/début 2022 a entraîné une mortalité spectaculaire dans la population de pélicans frisés, en particulier au Petit lac Prespa (Albanie, Grèce). En Grèce, plus de 2 000 pélicans frisés ont été victimes de la grippe aviaire<sup>1</sup>. Grâce aux actions rapides et bien planifiées des autorités des pays touchés, l'épidémie a pu être endiguée. Un récent [recensement](#) coordonné par la Société ornithologique hellénique dans le cadre de l'initiative « Pelican Way of LIFE » a dénombré 1 642 pélicans frisés en Grèce cette année, tandis que le recensement de 2021 a enregistré 3 359 individus. En 2021, 5 200 pélicans frisés ont été recensés dans les Balkans, tandis que le chiffre correspondant pour 2022 n'était que de 3 222, soit une diminution de près de 40 %. En ce qui concerne les épidémies survenues dans d'autres pays à la fin de l'année 2021, le [groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages](#), co-convoqué par la FAO et le Secrétariat de la CMS, avait déjà pris l'initiative et suivi la situation et publié une déclaration comprenant des recommandations le 24 janvier 2022, accessible sur le [site web de la CMS](#)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://life-pelicans.com/news/the-population-of-the-dalmatian-pelican-has-decreased-in-greece-and-the-balkans/>

<sup>2</sup> [https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/avian\\_influenza\\_0.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/avian_influenza_0.pdf)

## Enjeux

167. Le principal défi est de collecter des fonds suffisants pour soutenir la mise en œuvre. La population d'Asie de l'Est, qui se reproduit en Mongolie et migre vers la Chine, est dans une situation critique. La plus grande colonie d'Europe, située sur le Petit lac de Prespa et dans toute la région des Balkans, a vu ses effectifs diminuer de façon spectaculaire en raison de l'épidémie de grippe aviaire. Une surveillance étroite et une action immédiate de la part des autorités compétentes et des partenaires du projet seront nécessaires en cas d'apparition de nouveaux foyers de grippe aviaire afin d'éviter un nouveau déclin.

## Prochaines étapes

168. Le Secrétariat restera en contact avec le Secrétariat de l'AEWA et d'autres partenaires afin de soutenir et de collecter des fonds pour la mise en œuvre de ce Plan d'action, et de soutenir davantage le Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages dans sa coordination et ses activités.

### D.1.8.3 Plan d'action pour l'érismature à tête blanche

#### État des lieux et réalisations

169. Conformément à la Décision 13.47 b), le Secrétariat coordonne avec le Secrétariat de l'AEWA la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action pour l'Érismature à tête blanche. Un groupe de travail international sur l'Érismature à tête blanche existe sous l'égide de l'AEWA. Dans la période intersessionnelle, en raison du manque de ressources et de capacités, le Secrétariat de la CMS lui-même n'a pas été en mesure d'entreprendre des activités spécifiques pour soutenir sa mise en œuvre.

## Enjeux

170. Le principal défi consiste à collecter des fonds pour soutenir la mise en œuvre. La menace critique de la chasse excessive/de l'abattage illégal de cette espèce peut être considérée comme la question la plus grande.

## Prochaines étapes

171. Le Secrétariat restera en contact avec le Secrétariat de l'AEWA, le Groupe de travail international sur les espèces de l'AEWA et d'autres partenaires pour soutenir et collecter des fonds pour la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la mesure du possible.

### D.1.8.4 Plan d'action pour le courlis de Sibérie

#### État des lieux et réalisations

172. Grâce aux contributions volontaires du Gouvernement australien en 2021 et 2022, et en complément des études entreprises au Kamchatka en 2019 et à Sakhaline en 2020, une autre étude a été commandée au moyen d'un SSFA avec l'organisation à but non lucratif *Birds Russia* comme partenaire de mise en œuvre pour entreprendre des enquêtes et analyser les conséquences de la chasse aux oiseaux de rivage dans le Khabarovskiy Krai et l'oblast d'Amur, dans la Fédération de Russie. *BirdsRussia* a entrepris des travaux de terrain pertinents pour le projet. Cependant, en raison des récents développements concernant la Fédération de Russie, il n'a pas été possible de transférer les fonds du projet au partenaire. Le Secrétariat travaille pour trouver une solution à cette situation.
173. . Récemment, au moment de la rédaction de ce rapport, le Secrétariat a commencé à préparer un autre SSFA avec l'organisation à but non lucratif *Malaysian Nature Society* pour mener des enquêtes exploratoires afin de clarifier le statut du courlis d'Extrême-Orient sur le littoral du Sarawak à Bornéo, en Malaisie. La liaison a été facilitée par l'Université du Queensland et l'étude a pour but de clarifier la distribution locale, la phénologie de la migration et les mouvements des courlis d'Extrême-Orient et d'identifier les sites d'escale

importants, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs 1, 2, 6 et 7 du [plan d'action pour le courlis de Sibérie](#).

### Enjeux

174. Le principal défi consiste à faire prendre conscience de l'importance de ce plan d'action et à accroître les ressources et les capacités pour sa mise en œuvre, en particulier dans les États de l'aire de répartition qui ne sont pas parties à la Convention.

### Prochaines étapes

175. Conformément à la [Décision 13.47](#), le Secrétariat continuera à inviter les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à ratifier ou à adhérer à la CMS (ou au plan d'action), et se coordonnera avec le Secrétariat de l'EAAFP pour soutenir et surveiller la mise en œuvre pendant la période intersessionnelle. Le Secrétariat vise à finaliser la documentation SSFA avec la *Malaysian Nature Society* en septembre 2022 pour assurer un démarrage rapide du projet.

### D.1.8.5 Plan d'action pour le rollier d'Europe

#### État des lieux et réalisations

176. Comme demandé par [Résolution 11.17 \(Rev.COP13\)/Rev.1](#), le Secrétariat soutient les activités du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML WG) et du Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs et le Plan d'action des Amis des oiseaux terrestres pour soutenir la mise en œuvre de ce Plan d'action. Des activités dédiées à la promotion du plan d'action ont été incluses dans le nouveau programme de travail 2021-2026 du GT AEML, (cf. Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, ci-dessus). Plusieurs organisations, dont des partenaires de BirdLife (par exemple, MME Hongrie), participent activement à la mise en œuvre de ce plan d'action aux niveaux local et national.

### Enjeux

177. Le principal défi est d'obtenir un financement spécifique pour la coordination internationale et la mise en œuvre.

### Prochaines étapes

178. Le Secrétariat continuera à soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action et son suivi en liaison avec les groupes et partenaires concernés.

### D.1.8.6 Plan d'action pour la tourterelle européenne

#### État des lieux et réalisations

179. Le Secrétariat a continué à promouvoir le plan d'action, en particulier dans les États de l'aire de répartition non européens de la voie de migration. Il s'agissait notamment d'un appel à la collecte de données robustes et précises sur le tableau de chasse et à la communication annuelle des statistiques sur le tableau de chasse au groupe de travail sur la récolte des tourterelles, afin de calculer des statistiques annuelles sur le tableau de chasse. Plusieurs États de l'aire de répartition ont mis en place un moratoire temporaire sur la chasse. Des activités dédiées à la promotion du plan d'action ont été incluses dans le nouveau programme de travail 2021-2026 du groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (cf. Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie ci-dessus).



## Enjeux

180. Le principal défi pour une conservation appropriée de la tourterelle est la collecte et la mise en œuvre d'informations provenant d'États de l'aire de répartition non membres de l'UE, particulièrement nécessaires pour affiner le mécanisme, de gestion adaptative des prélèvements et pour une gestion de l'habitat bien informée.

## Prochaines étapes

181. Le Secrétariat continuera à sensibiliser au plan d'action pour la tourterelle et à la nécessité de partager les données sur l'état de ses populations, en particulier dans les États parties de l'aire de répartition non membres de l'UE, ainsi qu'à soutenir la Commission européenne, les Parties et les États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre. La promotion du plan d'action sera renforcée par le nouveau PT 2021-2026 du GT AEML (voir ci-dessus).

### D.1.8.7 Frégate d'Andrews

#### État des lieux et réalisations

182. Le Gouvernement australien a apporté un soutien financier pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la frégate d'Andrews (*Fregata andrewsi* ; répertoriée comme vulnérable sur la liste rouge de l'UICN ver. 3.1, novembre 2021). Le Secrétariat est en contact étroit avec le Gouvernement australien, qui dirige l'élaboration du plan.

### D.1.9 Plan d'action mondial pour le faucon sacré

#### État des lieux et réalisations

183. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'Unité de coordination (UC) du MdE Rapaces, soutient le groupe de travail sur le faucon sacré (STF) et promeut et supervise la mise en œuvre du plan d'action mondial pour le faucon sacré (SakerGAP).
184. En 2021-2022, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :
- Rétablissement du groupe de pilotage (composé d'un président, d'un conseiller technique et du coordinateur du groupe de discussion sur l'électrocution).
  - Soutien à l'élaboration des plans de travail pour le Cadre de gestion adaptative et les groupes de discussion sur l'électrocution.
  - Identification des questions à traiter concernant la composition du STF.
  - A la demande de la Commission européenne, coordination de la réalisation d'une *analyse juridique sur la cohérence du développement et de la mise en œuvre d'un cadre de gestion adaptative pour le Faucon sacré avec les dispositions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*.
  - Lancement des préparatifs de la huitième réunion du STF (STF8), au cours de laquelle des mises à jour sur les activités ont été partagées, la nouvelle équipe de l'UC du MdE Raptors a été présentée et les suites possibles ont été discutées.
  - Recherche de contributions volontaires de la part des signataires pour faire avancer le travail prévu dans le SakerGAP.

## Enjeux

185. Le principal défi est de remplir la Résolution 11.18 (Rev.COP12) pour mobiliser les ressources des Parties de la CMS et des États de l'aire de répartition du faucon sacré pour soutenir et coordonner les activités identifiées dans le SakerGAP. Il s'agit notamment d'aborder la question de l'électrocution et de poursuivre la conceptualisation d'un cadre de gestion adaptative.

## Prochaines étapes

186. Le Secrétariat prévoit de :

- convoquer les groupes de discussion établis par le STF.
- organiser et virtuellement héberger la STF8.
- continuer à rechercher les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires pour soutenir la coordination et la mise en œuvre du SakerGAP.

## D.1.10 Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours)

### État des lieux et réalisations

187. En 2021-2022, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

- Supervision du développement d'une carte des menaces et d'une analyse des parties prenantes concernant les vautours d'Afrique de l'Ouest, produites par l'UICN.
- Soutien financier et technique au développement d'un atelier international organisé par BirdLife International et la Nigerian Conservation Foundation au Nigeria pour développer un plan d'action pour les vautours d'Afrique de l'Ouest.
- Organisation de téléconférences régulières de l'équipe de coordination du PAME Vautours (mars, avril, décembre 2021, février 2022) pour suivre la mise en œuvre.
- Supervision et soutien d'une mission de formation en Guinée-Bissau par la Vulture Conservation Foundation en mai 2022, qui a conduit à la production d'un plan d'action national pour les vautours.

Soutien financier à un projet LIFE sur la conservation du vautour percnoptère et participation à l'assemblée des partenaires du projet qui s'est tenue en Bulgarie en mai 2022 ; soutien technique à la planification de la prochaine phase du projet.

- Participation à un atelier sur la planification de la conservation du vautour de Rueppell.
- Collaboration avec un groupe de travail informel sur les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pour rédiger une fiche d'information sur les AINS.
- Recherche d'un soutien financier auprès des signataires sélectionnés pour la coordination et la mise en œuvre du PAME Vautours.

### Enjeux

188. Le principal défi est de remplir la Résolution 12.10 afin de mobiliser les ressources des Parties à la CMS, des États de l'aire de répartition des vautours, du PNUE et d'autres organisations internationales concernées pour mettre pleinement en œuvre le PAME Vautours.

## Prochaines étapes

189. Le Secrétariat prévoit de :

- participer à l'atelier international organisé au Nigeria pour développer un plan d'action pour les vautours d'Afrique de l'Ouest.
- faire le suivi des résultats de l'assemblée des partenaires du projet LIFE qui s'est tenue en Bulgarie, y compris le suivi de la mise en œuvre de la prochaine phase du projet.
- rechercher activement des opportunités pour obtenir des ressources supplémentaires afin de soutenir la mise en œuvre du PAME Vautours.

## D.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES

### D.2.1 Action concertée sur la population asiatique de la grande outarde

#### État des lieux et réalisations

190. Le Secrétariat a été en contact régulier avec les coordinateurs de l'Action Concertée, le Gouvernement de Mongolie et l'Eurasian Bustard Alliance. La révision du plan d'action sur la grande outarde en Asie n'est pas encore terminée. Cependant, récemment, l'Eurasian Bustard Alliance et la Société ornithologique du Moyen-Orient (OSME) ont annoncé la publication d'une série d'articles scientifiques basés sur les actes de l'atelier organisé à Oulan-Bator en 2017, ainsi que sur les nouvelles données et les nouveaux résultats obtenus depuis. Il a été constaté que la population régionale d'*Otis tarda tarda* en Asie centrale est tombée à environ 500 individus, ce qui représente moins d'un pour cent de la population mondiale. L'évaluation actualisée de la population mondiale d'*Otis tarda* est inférieure de 40 % à la précédente, réalisée en 2014. En juillet 2022, une notification a été envoyée à toutes les Parties et organisations partenaires concernant la possibilité de petites subventions pour des projets émis et coordonnés par l'OSME et l'Eurasian Bustard Alliance.

#### Enjeux

191. Le principal défi reste de trouver des ressources suffisantes pour soutenir les Parties et les États de l'aire de répartition dans la coordination et la mise en œuvre, y compris la révision du plan d'action, qui dépend en grande partie des travaux menés sous la direction de la Mongolie et de l'Eurasian Bustard Alliance.

#### Prochaines étapes

192. Le Secrétariat continuera à s'efforcer de réunir des fonds pour la mise en œuvre, y compris la finalisation du plan d'action et la tenue d'une conférence pour examiner les progrès accomplis. Par le soutien à la diffusion des nouvelles recherches et des récentes découvertes alarmantes sur l'état de la population, et la promotion de l'espèce et de l'action concertée en général, le Secrétariat est actuellement en contact avec les journalistes intéressés et prévoit de préparer des documents de vulgarisation pertinents, soutenus par les organisations partenaires et les experts.

### D.2.2 Action concertée pour l'outarde de l'Inde

#### État des lieux et réalisations

193. [L'Action concertée 13.10](#) pour l'outarde de l'Inde (*Ardéotis nigriceps*) est mise en œuvre sous la direction du Gouvernement indien et de la Bombay Natural History Society (BNHS). Le Secrétariat travaille généralement en étroite collaboration avec le Gouvernement indien dans le cadre de la présidence de la COP, et sur le processus de la voie de migration d'Asie centrale (conformément à la [Décision 13.46, voir ci-dessous](#)).

### D.2.3 Action concertée pour l'outarde du Bengale

#### État des lieux et réalisations

194. [L'Action concertée 13.11](#) pour l'outarde du Bengale (*Houbaropsis bengalensis bengalensis*) est mise en œuvre sous la direction du Gouvernement indien et de la Bombay Natural History Society (BNHS). Le Secrétariat travaille généralement en étroite collaboration avec le Gouvernement indien dans le cadre de la présidence de la COP, et sur le processus de la voie de migration d'Asie centrale (conformément à la [Décision 13.46, voir ci-dessous](#)).

## D.2.4 Action concertée pour l'Albatros des Antipodes

### État des lieux et réalisations

195. [L'Action concertée 13.12](#) pour l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) est en cours de mise en œuvre sous la direction des gouvernements promoteurs. Un rapport d'avancement pour la période de mai 2020 à avril 2021 a été soumis sous la cote [UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.2](#) à la cinquième session du Comité de session du Conseil scientifique, qui s'est tenue du 28 juin au 9 juillet 2021.

## D.3 MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS

### D.3.1 Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs

#### D.3.1.1 Groupe spécial intergouvernemental dans la région méditerranéenne (MIKT)

### État des lieux et réalisations

196. Sur la base des dispositions de la [Résolution 11.16 \(Rev.COP13\)](#) *La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*, le Groupe spécial intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT) (MIKT) a poursuivi ses activités. Le MIKT entreprend les activités décrites dans son plan de travail 2021-2025 dans le cadre du plan stratégique de [Rome 2020-2030](#) en tant que cadre stratégique conjoint de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe du Conseil de l'Europe (Convention de Berne) et du MIKT en vue d'éradiquer l'abattage, la capture et le commerce illicites des oiseaux sauvages (IKB) en Europe et dans la région méditerranéenne.
197. A partir de mai 2022, 22 Parties à la CMS sont membres du groupe spécial. Une liste de tous les membres et observateurs est disponible sur le site Web [du MIKT de la CMS](#).

### Législation nationale efficace et efficiente

198. Le Secrétariat a signé un SSFA avec la Global Law Alliance for Animals and the Environment (GLA) de la Lewis & Clark Law School, aux États-Unis, afin de produire un projet d'orientation législative sur la lutte contre l'IKB et des exemples de législation modèle. En outre, la GLA a entrepris une analyse de la législation dans neuf pays du MIKT et a mis en évidence plusieurs approches modèles qui peuvent être utiles et intéressantes pour d'autres pays.

### Orientations et bonnes pratiques sur le suivi des motivations pour l'IKB

199. Le Secrétariat a signé un SSFA avec BirdLife International pour produire un format commun et un guide pour le suivi des motivations pour l'IKB, qui doit être achevé en octobre 2022.

### Recommandations sur la rédaction et la mise en œuvre des plans d'action nationaux IKB

200. Le Secrétariat a chargé un consultant de produire un document sur les *Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux contre l'abattage, le piégeage, la prise et le commerce illicites d'oiseaux*. Le document sera diffusé pour une consultation en ligne au cours de l'été 2022 et finalisé avant la fin de l'année.

### Traductions des plans d'action nationaux et du plan stratégique de Rome

201. Le Secrétariat a commandé la traduction de deux plans d'action nationaux en anglais et en français afin de fournir une ressource utile aux autres pays du MIKT dans leur travail de lutte contre l'IKB et/ou dans le développement de plans d'action nationaux contre l'IKB. Les deux traductions sont sur le site web du MIKT.

## Réunions MIKT

202. Le Secrétariat a organisé deux réunions du MIKT Consultative Group, un groupe consultatif créé selon le [mode opératoire](#) du MIKT en octobre 2021 et janvier 2022.
203. La **quatrième réunion conjointe** du réseau des points focaux spéciaux (PFS) de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux sauvages et du MIKT (au total la cinquième réunion du MIKT) a été organisée du 7 au 9 juin 2022 en mode hybride, à Valence, en Espagne, et en ligne. La réunion a été organisée conjointement par le Gouvernement espagnol, la région de Valence et la municipalité de la ville de Valence. Elle a réuni 120 participants (dont 50 en ligne) de 31 pays membres et observateurs. Les principaux résultats de la réunion sont l'adoption d'orientations pour l'amélioration des commentaires narratifs dans le tableau de bord ; la présentation pour commentaires du document d'orientation législative sur la lutte contre l'IKB ; et la présentation pour commentaires des orientations sur la réalisation d'enquêtes socio-économiques pour surveiller les motivations en matière d'IKB. En outre, il a été possible de prendre connaissance des progrès réalisés dans différents pays en matière de lutte contre l'IKB, d'entendre des exemples de bonnes pratiques et d'échanger des idées et des expériences.
204. Les Secrétariats de la CMS et de la Convention de Berne ont organisé la **Troisième réunion conjointe** du Réseau des SFP de la Convention de Berne et du MIKT [du 9 au 11 juin 2021, en ligne](#) (cf. [UNEP/CMS/StC52/Doc.15](#)). En outre, le Secrétariat a présenté les travaux du MIKT lors d'un atelier de haut niveau sur une feuille de route pour lutter contre la mise à mort, la capture et le commerce illicites d'oiseaux migrateurs (IKB) au Moyen-Orient, qui s'est tenu en Jordanie du 25 au 29 octobre 2021, et lors de la quatrième conférence sur les voies de migration de l'Adriatique, à Zadar, en Croatie, du 25 au 29 avril 2022.

## Financement

205. L'Union européenne a continué à financer le MIKT. Au cours de l'année 2021, la phase I de l'accord de coopération du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (GPGC) avec le PNUE visant à soutenir les travaux du MIKT a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2022, alors que le financement de la phase II avait déjà été approuvé en 2021. Les fonds restants de la phase I ont été utilisés au cours de la période 2021-2022 pour soutenir le poste de coordinateur MIKT, certains délégués participant à la réunion MIKT5 ; et soutenir deux cabinets de conseil et deux SSFA pour soutenir la réalisation du plan stratégique de Rome.

## Enjeux

206. Le principal défi lié au travail du MIKT est le renforcement de l'engagement des gouvernements pour la mise en œuvre du plan stratégique de Rome. En outre, alors que le financement actuel soutient les opérations du MIKT, il est nécessaire d'obtenir un soutien supplémentaire et à long terme au-delà de 2023 pour assurer une unité de coordination permanente du MIKT et promouvoir la mise en œuvre complète du plan stratégique de Rome. Il existe des besoins évidents en matière de renforcement des capacités, de formation et de ressources humaines qui, s'ils étaient satisfaits, renforceraient considérablement l'influence du travail en cours pour éradiquer l'IKB.

## Prochaines étapes

207. Au moment de la rédaction du présent document, les prochaines étapes comprennent la finalisation des documents présentés lors de la réunion conjointe sur l'IKB en juin 2022. En outre, un document intitulé « *Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux contre l'IKB* » sera diffusé pour commentaires en juillet 2022, et devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2022.

208. Un webinaire en ligne sera organisé en septembre 2022. Il présentera des exemples de différentes approches du suivi de l'IKB. Enfin, le site web du MIKT fera l'objet d'une restructuration d'ici septembre 2022, afin de devenir un dépôt d'informations intéressantes, de conseils et d'études pertinentes concernant l'éradication de l'IKB.

### **D.3.1.2 Groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (ITTEA)**

#### **État des lieux et réalisations**

209. L'établissement de ce groupe de travail est mandaté par la résolution CMS 11.16 (Rev. COP13)<sup>3</sup> *La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs* et les termes de référence en annexe<sup>4</sup>, tel qu'adopté initialement par la 12<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties, Manille, 2017. Il est prévu que le groupe spécial travaille en complémentarité avec le groupe de travail du Partenariat pour la voie de migration Asie orientale-Australasie (EAAFP) sur la chasse, la prise et le commerce illicites des oiseaux d'eau migrateurs<sup>5</sup>.
210. Dans le cadre de la mise en œuvre de la [Décision 13.33](#), en mars 2022, les secrétariats de la CMS et de l'EAAFP ont envoyé des lettres d'invitation conjointes à tous les pays membres de l'EAAFP (y compris les États de l'aire de répartition parties et non parties à la CMS) afin qu'ils désignent des représentants comme membres de l'ITTEA. Au moment de la rédaction du présent document, cinq pays sur 17 ont répondu, et quatre d'entre eux ont confirmé leur participation à l'ITTEA et ont désigné des représentants : l'Australie, le Bangladesh, le Cambodge et la Thaïlande.
211. Grâce au généreux soutien du Gouvernement australien, le Secrétariat a lancé le recrutement d'un consultant en tant que coordinateur de l'ITTEA. Une offre d'emploi a été publiée en juillet 2022 et le nouveau coordinateur devrait être embauché au cours du dernier trimestre de 2022.

#### **Enjeux**

212. Le principal défi consiste à catalyser l'engagement et l'action en vue de l'éradication de la chasse, de la prise et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs, notamment en ce qui concerne l'engagement des gouvernements des nombreux États de l'aire de répartition non parties à la Convention dans la région. En partenariat avec le Secrétariat de l'EAAFP, le Secrétariat continuera d'assurer la liaison avec les gouvernements pour accroître leur engagement. Le financement promis par l'Australie est important pour la création de l'ITTEA, mais d'autres fonds doivent être réunis pour assurer la pérennité de l'initiative.

#### **Prochaines étapes**

213. Le Secrétariat a l'intention de finaliser le processus d'identification des membres du groupe spécial et de convoquer une première réunion en ligne. Une deuxième étape, en fonction du financement, consistera à organiser une réunion en personne du groupe spécial, potentiellement adossée à la réunion des partenaires de l'EAAFP, prévue à Brisbane, en Australie, du 12 au 17 mars 2023.

<sup>3</sup> <https://www.cms.int/en/document/prevention-illegal-killing-taking-and-trade-migratory-birds-7>

<sup>4</sup> <https://www.cms.int/en/document/terms-reference-intergovernmental-task-force-address-illegal-hunting-taking-and-trade-0>

<sup>5</sup> <https://www.eaaflyway.net/task-force-on-illegal-hunting-taking-and-trade-of-migratory-waterbirds/>

### D.3.1.3 Autres activités liées à l'IKB

#### Plan d'action visant à éradiquer le massacre, la capture et le commerce illicites des oiseaux migrateurs dans la péninsule arabique, en Iran et en Irak (République islamique d')

#### État des lieux et réalisations

214. En octobre 2021, le Secrétariat a soutenu, aux côtés de BirdLife International, un atelier de haut niveau en Jordanie en vue d'élaborer une feuille de route pour lutter contre le massacre, la capture et le commerce illicites des oiseaux migrateurs (IKB) au Moyen-Orient. L'atelier s'est adressé à tous les pays de la région en mettant l'accent sur le lancement d'un processus d'élaboration d'un plan d'action pour les pays suivants : Bahreïn, Iran (République islamique d'), Irak, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Yémen. Le plan d'action a été discuté plus en détail lors d'une réunion en ligne en février 2022.
215. Le plan d'action répond à la demande de la COP de la CMS, qui, par l'adoption de la Résolution 11.16 (Rev. COP13) en 2014, charge le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales pertinentes, sous réserve de la disponibilité des fonds, et en s'appuyant sur l'expérience en Méditerranée, de soutenir les efforts pour traiter l'IKB ailleurs dans le monde, y compris par l'organisation d'ateliers ; et appelle les Parties et invite les non-Parties et les parties prenantes, avec le soutien du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales pour traiter l'IKB, *entre autres*, en développant des cours de formation, la diffusion de matériel pertinent et d'autres exemples et activités de meilleures pratiques.
216. Une note conceptuelle et un dossier de collecte de fonds ont été élaborés pour décrire les étapes et le soutien financier nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre du plan d'action contre l'IKB dans la région. Il est envisagé que le Secrétariat soutienne la création d'un groupe de travail composé de représentants des États de l'aire de répartition et d'observateurs, et comprenant le Secrétariat et BirdLife International. Le groupe de travail devrait être soutenu par un coordinateur, et préparerait un processus incluant des propositions pour la COP14. En supposant que la COP14 approuvera la création d'un groupe de travail dédié à la CMS similaire à l'exemple du MIKT, le Secrétariat développera le mandat d'un coordinateur du groupe de travail et, une fois approuvé par tous les membres du groupe de travail, travaillera aux côtés des États de l'aire de répartition pour collecter des fonds et recruter ce poste.
217. La note conceptuelle et le dossier de collecte de fonds ont été diffusés aux pays de la région et ont fait l'objet de discussions lors d'un atelier organisé par le Conseil de coopération du Golfe (CCG), le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale (ROWA) et l'Autorité publique de l'environnement du Koweït (EPA) les 30 et 31 mai 2022 au Koweït pour les représentants des pays du CCG afin de les sensibiliser aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) liés à la biodiversité, y compris la CMS, et de renforcer les capacités de diplomatie et de négociations environnementales dans la région. Deux pays ont exprimé un intérêt préliminaire à soutenir financièrement la mise en place de cette initiative.

#### Enjeux

218. Les principaux défis sont d'assurer un soutien suffisant de la part des Parties et des États de l'aire de répartition non-Parties à la CMS dans cette région.

#### Prochaines étapes

219. Le Secrétariat donnera suite aux manifestations d'intérêt de deux pays pour financer l'initiative et soutiendra la création du groupe de travail et les étapes ultérieures prévues.

## D.3.2 Voies de migration

### D.3.2.1 Forum mondial multipartite sur les zones côtières (WCF)

#### État des lieux et réalisations

220. En relation avec le mandat de la [Résolution 12.25](#) *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*, le Secrétariat a participé en tant qu'observateur au développement d'un Forum mondial multipartite sur les zones côtières (WCF). Il est prévu que le WCF catalyse, facilite et augmente les efforts locaux et nationaux pour promouvoir et conserver les zones humides côtières et leurs écosystèmes associés. Le Secrétariat est membre du groupe d'établissement du WCF, aux côtés d'autres parties prenantes et AME (Convention de Ramsar, CDB).

#### Prochaines étapes

221. Le Secrétariat continuera à apporter sa contribution à l'élaboration du plan d'action du WCF. Le WCF sera officiellement lancé lors de la 14e réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides en novembre 2022.

### D.3.2.2 Groupe de travail sur les voies de migration

#### État des lieux et réalisations

222. En accord avec la [Décision 13.41](#), malgré le manque de ressources financières et humaines dédiées, le Secrétariat a continué à soutenir les activités du Groupe de travail sur les voies de migration (FWG), promouvant la mise en œuvre du Programme de travail mondial sur les voies de migration 2014-2023, et coordonnant avec d'autres groupes de travail et groupes de travail de la CMS tels que le MIKT, le groupe de travail sur la prévention des empoisonnements, le groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et le groupe de travail sur l'énergie dans le cadre de domaines thématiques et approches régionales. Le précédent président du FWG, le Dr. Taej Mundkur, ne jouant plus le rôle de conseiller nommé par la COP en raison de l'expiration de son mandat, la future présidence a été discutée avec les conseillers nommés par la COP pour les oiseaux, et doit être confirmée par des consultations avec le FWG en temps voulu.

#### Enjeux

223. Le principal défi consiste à assurer le financement de la coordination du FWG, de ses réunions et de la mise en œuvre du programme de travail sur les voies de migration.

#### Prochaines étapes

224. Des consultations concernant la future présidence et une réunion virtuelle du groupe de travail sur les oiseaux seront planifiées en étroite collaboration avec les conseillers pour les oiseaux nommés par la Conférence des Parties.

### D.3.2.3 Groupe de travail sur le cadre des voies de migration des Amériques

#### État des lieux et réalisations

225. En accord avec la [Décision 13.41 c\)](#), le Secrétariat a été en contact avec le président du groupe de travail, au Brésil. Cependant, depuis la finalisation du plan de travail du groupe de travail par un groupe de bénévoles sous la direction d'Audubon, aucune activité majeure de coordination n'a été mise en œuvre en raison d'un manque de personnel et de ressources financières. Néanmoins, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les questions de fond, notamment grâce aux activités du Brésil au sein du groupe de travail sur l'énergie (ETF) pour soutenir l'élaboration de lignes directrices en matière de bonnes pratiques visant à concilier le développement des énergies renouvelables et la conservation des espèces



migratrices. Le Secrétariat a également facilité l'échange d'informations dans le contexte des technologies des énergies renouvelables et des espèces migratrices entre les pays et avec les entités multilatérales. Le Secrétariat a promu le groupe de travail et ses travaux lors d'occasions ad hoc et de consultations du Secrétaire exécutif avec les Parties et les Non-Parties de la CMS dans la région des Amériques.

## Enjeux

226. Le principal défi est d'assurer le financement de la coordination et des réunions du groupe de travail, ainsi que de la mise en œuvre de son plan de travail.

## Prochaines étapes

227. Le Secrétariat continuera d'aider l'Équipe spéciale à mobiliser des ressources pour sa coordination, à soutenir la mise en œuvre du plan de travail et à organiser des réunions en personne, en étroite consultation avec les Membres et les autres partenaires intéressés. Facilité par l'ETF et son coordinateur, un webinaire pour les parties de la région intéressées par la CMS est prévu pour le 20 septembre 2022, afin d'augmenter la participation au dialogue de l'ETF et l'engagement à travers la région américaine. L'objectif de ce webinaire est d'entendre des experts et des études de cas dans la région, ainsi que d'organiser une discussion sur les principales questions/priorités en matière d'énergie, de climat et de biodiversité.

### D.3.2.4 Voie de migration d'Asie centrale (CAF)

#### État des lieux et réalisations

228. Pour soutenir la mise en œuvre de la [Décision 13.46](#), le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement indien et en coopération avec le Secrétariat de l'AEWA pour faire avancer le processus de définition d'un cadre institutionnel pour la CAF. En octobre 2021, le Secrétariat a contribué à une réunion en ligne de tous les États de l'aire de répartition organisée par le Gouvernement indien. Les objectifs étaient les suivants : a) fournir une mise à jour à tous les États de l'aire de répartition de la CAF sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 12.11 (Rev.COP13) relatives à la CAF. *Voies de migration* ; b) présenter le travail mené par le Gouvernement indien et notamment le plan d'action national de l'Inde 2018-2023 et c) partager des informations sur les activités et les priorités de conservation, ainsi que les actions qui ont lieu au sein de la CAF.
229. En février 2022, le Secrétariat a envoyé une enquête en ligne à tous les États de l'aire de répartition de la CAF afin de recueillir des informations sur leur engagement actuel en matière de conservation des oiseaux migrateurs dans la région. De mai à juillet 2022, plusieurs réunions en ligne ont eu lieu entre le Secrétariat, le Gouvernement indien et d'autres entités concernées, y compris le bureau du PNUÉ en Inde, pour discuter de la marche à suivre. En juillet 2022, l'analyse de la situation de la CAF a été lancée par BirdLife International. Cette enquête permettra de compiler les informations les plus récentes sur la conservation des oiseaux migrateurs dans la région. Une note conceptuelle et un dossier de collecte de fonds ont été élaborés pour décrire les étapes et le soutien financier nécessaires pour définir et établir un cadre institutionnel pour la fourniture d'une mise en œuvre coordonnée dans le cadre de la CAF et ont été diffusés aux donateurs potentiels.

## Enjeux

230. Le principal défi consiste à obtenir l'engagement de tous les États de l'aire de répartition et les ressources nécessaires pour organiser une réunion intergouvernementale des États de l'aire de répartition et pour établir un cadre institutionnel pour la CAF avant la COP14, ainsi que pour réunir les ressources et les capacités nécessaires à la mise à jour du Plan d'action de la CMS sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats.

## Prochaines étapes

231. Le Secrétariat continuera à assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition, en coopération avec le Gouvernement indien, afin de trouver les ressources nécessaires pour organiser une réunion des États de l'aire de répartition au cours du premier semestre 2023.

### D.3.3 Prévenir l'empoisonnement des oiseaux

#### État des lieux et réalisations

232. À travers la [Résolution 11.15 \(Rév.COP13\)](#), la COP13 a réaffirmé l'adoption des *Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* et a proposé la poursuite du groupe de travail à composition non limitée sur la prévention des empoisonnements (PPWG) jusqu'à la COP14. Suite à l'adoption du mandat du groupe de travail intergouvernemental sur l'élimination progressive de l'utilisation des munitions en plomb et des poids de pêche en plomb par le Comité permanent lors de sa 52e réunion, le Secrétariat a continué à travailler aux côtés de partenaires clés pour remédier à l'incidence de l'empoisonnement sur les espèces de la CMS. En mai 2022, un atelier de renforcement des capacités des autorités locales a été organisé par la [Vulture Conservation Foundation \(VCF\)](#), l'[Endangered Wildlife Trust](#), le [Groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN](#) et [Bird Life International](#) avec le soutien du MdE Rapaces de la CMS en Guinée-Bissau pour mettre fin aux incidents d'empoisonnement de la faune.

#### Enjeux

233. Le principal défi de cette Résolution et des [Décisions 13.39 à 13.40](#) associées est le manque de ressources financières pour engager un Coordinateur pour le PPWG et le Groupe de travail intergouvernementale prévue, pour organiser des ateliers régionaux afin de mettre en œuvre les actions identifiées dans le PT du PPWG, et pour organiser les réunions du PPWG et de le Groupe de travail.

## Prochaines étapes

234. Le Secrétariat prévoit de lancer un appel pour rassembler les membres du nouveau Groupe de travail intergouvernemental, et également de travailler aux côtés des Parties pour organiser conjointement sa première réunion. En raison des limites des capacités et des ressources actuelles, il est prévu que la première réunion se tienne en ligne et que les décisions prises soient en adéquation avec les ressources existantes pour assurer une mise en œuvre efficace.

### D.3.4 Groupe de travail sur l'énergie

#### État des lieux et réalisations

235. À travers la [Résolution 11.27 \(Rev. COP13\) Énergie renouvelable et espèces migratrices](#), la COP13 a réaffirmé l'instruction donnée au Secrétariat de convoquer un groupe de travail multipartite sur la conciliation de certains développements du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (le groupe de travail sur l'énergie, ETF). Suite à la généreuse contribution du gouvernement indien annoncée lors de la COP13, en 2021, le Gouvernement français a fourni un financement, par l'intermédiaire de son ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Office français de la biodiversité (OFB ; 15 000 euros) pour les activités liées à la coordination de l'ETF. Un nouvel accord contractuel avec Birdlife International pour la coordination de l'ETF a été signé en juin 2022.

## Adhésion

236. Au moment de la rédaction de ce document, 17 Parties à la CMS, et 12 organisations, y compris une agence gouvernementale de développement des institutions financières internationales, les secrétariats des AME concernés, d'autres organisations intergouvernementales, des ONG internationales et des initiatives et associations cadres de l'industrie, des institutions universitaires et d'autres parties prenantes. sont membres de l'ETF. Vingt-deux autres organisations nationales et internationales sont des observateurs.

## Activités

237. Au cours de la période intersessionnelle, le Secrétariat a collaboré avec l'ETF et son coordinateur et a réalisé diverses activités, notamment :

- L'organisation de la 6<sup>e</sup> réunion de l'ETF (ETF6) en février 2022, en ligne ; de nouveaux documents d'orientation ont été produits, et d'autres initiatives, telles qu'un accord pour développer une stratégie d'engagement avec les institutions financières internationales, ont été lancées. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Rapport de la réunion ETF6](#) et son [Sommaire](#).
- Plusieurs événements sur l'ETF et sur la manière dont elle peut jouer un rôle clé en veillant à ce que les espèces migratrices ne souffrent pas des développements énergétiques : événements parallèles et discussions lors de la semaine du climat de New York (septembre 2021), la COP26 de la CCNUCC à Glasgow en novembre 2021, la semaine régionale du climat de la CCNUCC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Dubaï, mars 2022, la conférence sur l'énergie éolienne et les conséquences sur la faune sauvage, avril 2022, la conférence sur les voies de migration de l'Adriatique, Zadar, avril 2022, et le SB56 de la CCNUCC à Bonn, juin 2022.
- Des présentations sur le rôle de l'ETF et sur la manière de devenir membre auprès de diverses institutions, dont la Banque de développement néerlandaise, la FMO, The Nature Conservancy, et d'autres, ce qui a entraîné l'adhésion de sept nouvelles organisations membres et observatrices.
- Des activités de collecte de fonds, y compris la préparation et la diffusion de divers concepts de collecte de fonds pour soutenir la mise en œuvre du plan de travail 2021-2024 de l'ETF.

238. D'autres activités et événements majeurs sont mis en évidence dans [le rapport de la réunion ETF6](#).

## **Enjeux**

239. Le principal défi consiste à développer un modèle de financement durable pour la coordination dans les années à venir, à étendre le champ d'action et le nombre de membres de l'ETF en Amérique et sur les voies de migration asiatiques, et à veiller à ce que les conseils en matière de meilleures pratiques soient mis en œuvre par les institutions financières lors des phases de planification des développements énergétiques. D'autres défis sont l'engagement et l'action des membres et des observateurs de l'ETF en faveur de la mise en œuvre du plan de travail et de la promotion de l'ETF, ainsi que le renforcement de la participation des institutions financières.

## **Prochaines étapes**

240. En fonction des ressources disponibles et sous réserve de fonds supplémentaires à l'avenir, le Secrétariat continuera à soutenir la coordination de l'ETF et la réalisation du plan de travail à long terme, y compris au moyen d'accords contractuels pertinents. Un webinaire spécifique pour la voie de migration des Amériques est prévu en septembre 2022.

## E. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE - ESPÈCES TERRESTRES

### E.1 MEMORANDUM D'ENTENTE, PLANS D'ACTION ET INITIATIVES AUTONOMES

#### E.1.1 Accord Gorilla

##### État des lieux et réalisations

241. Grâce à un financement reçu du Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Secrétariat du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), le Secrétariat de la CMS a commandé une étude juridique « [Legal Assessment of the implementation of the Convention on Migratory Species and the Gorilla Agreement in Cameroon and Nigeria](#) » (Évaluation juridique de la mise en œuvre de la Convention sur les espèces migratrices et de l'Accord sur les gorilles au Cameroun et au Nigeria) pour deux espèces inscrites, le gorille de la rivière Cross (*Gorilla gorilla diehli*) et le chimpanzé du Nigeria-Cameroun (*Pan troglodytes ellioti*). L'étude a analysé plus de 60 lois et règlements nationaux du Cameroun et du Nigeria pour vérifier le niveau de mise en œuvre des normes sélectionnées contenues dans le texte de la Convention et l'Accord Gorilla. L'étude a conclu que parmi toutes les normes analysées, moins de 15 % avaient été pleinement mises en œuvre, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'adéquation des lois et règlements actuels. Avec seulement quatre normes pleinement mises en œuvre chacun, le Nigeria et le Cameroun présentaient des quantités similaires de lacunes juridiques, bien que les domaines de ces lacunes ne coïncident pas toujours. Certains des domaines les plus faibles de la mise en œuvre dans les deux pays étaient liés aux exceptions à la prise de gorilles, à une responsabilité pénale insuffisante et à un manque de prise en compte du conflit homme-gorille dans les procédures légales d'aménagement du territoire. L'étude n'a mis en évidence qu'un seul site dans lequel la mise en œuvre complète des normes avait été réalisée. Tous les autres sites identifiés par l'étude comme nécessitant une protection juridique formelle à la lumière des normes adoptées restent à ce jour sans protection juridique. L'étude a conclu que pour combler les lacunes juridiques recensées, il faudrait modifier la législation existante ou en créer une nouvelle dans les deux juridictions.
242. Un accord de collaboration avec le GRASP a été formalisé pour accroître la collaboration entre ces deux entités.
243. Des appels avec le président intersession de l'Accord Gorilla (Ouganda) ont permis de discuter les prochaines étapes pour cet Accord, y compris la quatrième Réunion des Parties à l'Accord (MOP4). Des courriels ont été envoyés aux Parties pour leur rappeler les contributions en suspens, solliciter des offres pour l'organisation ainsi que des sujets à discuter lors de la MOP4, et pour prolonger le budget de l'Accord Gorilla jusqu'à la fin de 2022 par procédure postale.

##### Enjeux :

244. Les contributions convenues n'ont en grande partie pas été payées régulièrement, ce qui limite le financement disponible pour la mise en œuvre des activités de conservation.
245. En raison de la pandémie de COVID-19, les préparatifs de la MOP4 ont dû être reportés à 2023. Nous recherchons des organisateurs pour cette conférence.

##### Prochaines étapes :

246. Une réunion technique est prévue avec des experts de l'UICN et du Secrétariat du GRASP, afin de trouver un projet qui pourrait faire avancer la conservation du gorille dans les États de son aire de répartition, en utilisant les fonds qui sont encore disponibles pour l'Accord Gorilla.
247. Il est prévu que la MOP4 soit organisée en 2023.

## E.1.2 Initiative sur les mammifères d'Asie centrale (CAMI) (y compris les mémorandums d'entente sur les antilopes saïga et les cerfs de Boukhara)

### État des lieux et réalisations

248. Le Secrétariat a soutenu la mise en œuvre du programme de travail 2021 – 2026 de la CAMI le programme de travail conjoint 2020-2023 par le biais d'un programme de travail conjoint avec l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), financé par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV). Dans le cadre du programme de travail conjoint, les activités suivantes ont été réalisées:
- 1) Organisation de l'atelier technique (en ligne) dans le cadre du Mémorandum d'Entente concernant la conservation et la restauration du cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*) (MdE Cerf de Boukhara), qui comprenait la préparation du rapport de synthèse sur l'état de conservation et la mise en œuvre du mémorandum d'entente, le nouveau formulaire de présentation des rapports et le programme de travail révisé (2020-2026) pour le mémorandum d'entente. Étant donné que ses signataires n'ont pas manifesté suffisamment d'intérêt pour la tenue d'une réunion en ligne des signataires du mémorandum d'entente, les documents susmentionnés ont été adoptés par correspondance.
  - 2) Préparation du rapport de synthèse sur l'état de conservation et sur la mise en œuvre du mémorandum d'entente pour le Mémorandum d'Entente concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*MdE Saïga*).
  - 3) Organisation d'un atelier pour recenser les approches permettant d'atténuer les conséquences des infrastructures sur la faune migratoire (Réunion du groupe de travail intersessions du Conseil scientifique de la CMS sur les infrastructures linéaires).
249. Les activités suivantes du programme de travail conjoint CMS-BfN sont en cours de préparation et se tiendront en 2022 :
- 1) La première réunion des États de l'aire de répartition de la panthère de Perse, visant à approuver la stratégie de conservation de l'espèce à l'échelle de l'aire de répartition, prévue du 20 au 22 septembre 2022.
  - 2) Une étude documentaire sur « le braconnage en tant que menace pour les espèces CAMI et les approches de conservation communautaires ».
250. Le Secrétariat de la CMS a conduit la quatrième réunion des signataires du MdE Saïga (en ligne) en septembre 2021, qui a adopté le nouveau programme de travail international à moyen terme 2021-2025 et le rapport « The Sustainable Use of Saiga Antelopes: Perspectives and Prospects » (l'utilisation durable des antilopes saïga : perspectives et projets), préparé par la Saiga Conservation Alliance pour le Secrétariat de la CMS et le BfN dans le cadre du programme de travail conjoint CMS-BfN 2016-2019 achevé.
251. Le Secrétariat met en œuvre le projet sous le titre de travail « Adaptation au changement climatique et mammifères migrants en Asie centrale » (CAMCA), dirigé par le bureau du PNUE à Vienne et financé par l'Initiative climatique internationale allemande (IKI). Le projet a démarré en janvier 2022 ; cependant, le transfert de fonds a été retardé pour des raisons administratives. En 2022, le Secrétariat de la CMS a coorganisé le séminaire en ligne inaugurale du projet, contribué à l'organisation et participé aux réunions nationales de concertation. Le recrutement du personnel du projet est en cours. Parmi les autres activités prévues dans le cadre de ce projet comprennent, des travaux en cours sur l'Atlas de la migration des mammifères d'Asie centrale et des infrastructures linéaires seront complétés en mettant l'Atlas à jour et en en faisant un outil en ligne zoomable, et le programme de travail de la CAMI et le *Plan d'action international par espèce pour la Conservation de l'Argali* seront mis à jour.

252. Le Secrétariat a contribué à l'élaboration de la proposition de financement par l'Initiative internationale allemande sur le climat, intitulée « Améliorer la résilience du paysage à l'émergence de maladies zoonotiques en consolidant les systèmes de conservation de la nature en Asie centrale », dirigée par le bureau régional de l'UICN pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ECARO). Le projet a été approuvé pour passer à la phase de préparation. Ce projet mettra en œuvre certaines des activités du programme de travail 2020-2026 de la CAMI en lien avec la santé de la faune et la gestion de l'utilisation des terres.
253. Compte tenu de la détresse croissante du guépard asiatique (*Acinonyx jubatus venaticus*) et le statut précaire du guépard d'Afrique du Nord-Est (*A. J. soemmeringii*), la 5e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5) a convenu de l'élaboration d'une stratégie coordonnée de conservation et de rétablissement du guépard à travers l'Afrique du Nord-Est et son ancienne répartition asiatique. Un groupe de travail intersession a été créé pour élaborer une telle stratégie. Avec l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni, le Secrétariat a commandé la préparation d'un rapport pour évaluer le statut génétique et de conservation du guépard asiatique (*Acinonyx jubatus venaticus*) sur la base des meilleures données disponibles afin de déterminer si une supplémentation à partir d'autres populations de guépards est nécessaire. Le rapport est en préparation pour le Secrétariat par le Groupe de l'UICN spécialisé dans les félins et servira d'appui aux activités du groupe de travail.
254. Le Secrétariat a publié le [Bulletin de la CAMI](#) en anglais et en russe (Activité 29.2 du programme de travail).
255. Grâce au financement reçu du Gouvernement suisse, le Secrétariat a chargé un expert d'étendre le rapport « Mapping Transboundary Hotspots for CAMI » (cartographie des points chauds transfrontières pour la CAMI) 2021 aux espèces incluses par la COP13 dans le programme de travail de la CAMI ainsi que de l'étendre aux zones pertinentes en Asie du Sud et de l'Est. Cela a été fait et l'étude est en cours de finalisation pour publication par le Secrétariat.

## Enjeux

256. La pandémie de COVID-19 reste un défi qui limite les possibilités de voyage, compromet l'organisation de réunions en personne et entraîne des retards dus aux absences. Par conséquent, certaines des réunions prévues ont dû être organisées en ligne plutôt qu'en personne.
257. Les difficultés liées à la capacité du personnel ont entraîné une charge de travail élevée pour la coordinatrice de la CAMI et d'autres membres de l'équipe chargée des espèces terrestres, ce qui sera bientôt résolu, le recrutement du personnel pour le projet CAMCA étant presque terminé.
258. De multiples cas de clôtures ayant un effet dramatique sur les populations de mammifères migrants ont été signalés au Secrétariat (le long de la voie ferrée trans-mongole et des clôtures frontalières entre le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, le Kazakhstan et le Kirghizstan notamment). Malgré plusieurs tentatives du Secrétariat, peu de progrès ont été réalisés sur ces questions.

## Prochaines étapes

259. Le Secrétariat continuera à mettre en œuvre le programme de travail existant entre la CMS et le BfN jusqu'à la fin de 2023, ainsi que les activités pour lesquelles un financement avait été obtenu par l'intermédiaire de l'IKI. Cependant, il manque du personnel et des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail 2020-2026 de la CAMI comme prévu.

260. Le rapport sur la situation du guépard en Iran sera distribué aux membres du groupe de travail international et constituera la base de leurs discussions, délibérations et recommandations au Conseil scientifique.

### E.1.3 Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et mémorandum d'accord sur l'éléphant d'Afrique

#### État des lieux et réalisations

261. Du 30 novembre au 1er décembre 2021, le Secrétariat a convoqué la troisième réunion des signataires du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) en ligne. Ont participé à la réunion des délégués du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Liberia, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo, ainsi que l'UICN, le projet MIKE (Minimising the Illegal Killing of Elephants) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Initiative pour la protection des éléphants (EPI), et Fauna & Flora International, ainsi que l'ambassadeur de la CMS pour les espèces migratrices, Ian Redmond et des représentants du Secrétariat. Lors de la réunion, les signataires ont décidé de modifier le mémorandum d'accord. L'amendement comprend un accord selon lequel les signataires adoptent le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (AEAP) comme stratégie de base pour la conservation de l'éléphant dans le cadre du mémorandum d'accord, et que les signataires concentreront leurs efforts sur le développement de propositions de projets pour mettre en œuvre l'AEAP et pour les soumettre au Fonds pour l'éléphant d'Afrique ou à d'autres donateurs. Le Secrétariat de la CMS a poursuivi son rôle d'observateur *ex officio* au sein du comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique.

#### Prochaines étapes

262. Comme convenu par les signataires, les réunions du mémorandum d'entente seront à l'avenir utilisées pour discuter et développer des projets transfrontaliers. Les prochaines réunions se tiendront en fonction des besoins, par des réunions physiques ou en ligne, avec le soutien du Secrétariat, selon la disponibilité des ressources.

### E.1.4 Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores africains (ACI)

#### État des lieux et réalisations

263. Le programme de travail (PT) de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains (ACI) a été adopté par les Comités permanents de la CITES et de la CMS en septembre 2021 (document PNUE/CMS/StC52/Résultat 5).
264. Lors du ScC-SC5, un groupe de travail intersessionnel a été formé avec pour mandat d'examiner l'état de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe et leur inclusion potentielle dans l'annexe I de la CMS, et de faire un rapport au ScC-SC6 sur ses conclusions et d'informer une décision à la COP14. Un rapport est en cours de préparation par des experts en guépards sous l'égide du groupe de spécialistes des félins de l'UICN pour informer l'IWG qui a été formé (voir Prochaines étapes).
265. Lors du récent Congrès de l'UICN sur les aires protégées d'Afrique (APAC, Rwanda, juillet 2022), l'ACI a organisé une séance pour présenter son POW, partager les points de vue de certains États de l'aire de répartition de l'ACI et faire avancer la collaboration avec l'initiative Save Our Species de l'UICN (IUCN SOS) et l'initiative Panthera/WWF « Living with Big Cats ».

## Enjeux

266. En raison de la pandémie de COVID-19, aucune réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI n'a encore été possible, mais il devrait y en avoir une dans la première moitié de 2023, en fonction de la réception de ressources supplémentaires et l'identification d'un hôte. Un financement partiel est disponible à travers la CITES et d'autres sources de financement sont à l'étude.

## Prochaines étapes

267. Le secrétariat continuera à coopérer avec le secrétariat de la CITES sur l'ACI et les questions liées aux espèces de l'ACI. Cette coopération comprendra les préparatifs de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI, qui est essentielle pour façonner la mise en œuvre et la gouvernance futures de l'initiative, et pour la hiérarchisation et la mise en œuvre des travaux dans le cadre du POW par les États de l'aire de répartition, ainsi que des mises à jour des *Directives pour la conservation du lion en Afrique* (DCLA) et de la *Feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique* (RCLA).
268. Une collaboration est en cours avec l'UICN concernant la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'ACI dans le cadre de l'initiative SOS de l'UICN.
269. Un événement parallèle sur l'ACI est envisagé lors de la prochaine 19e conférence des parties à la CITES (COP19, Panama), en collaboration avec le secrétariat de la CITES, IUCN SOS et l'initiative « Living with Big Cats » de Panthera/WWF, afin de poursuivre la collaboration avec ces partenaires et de sensibiliser davantage à l'ACI.
270. Le rapport d'experts sur le guépard africain sera distribué aux membres du groupe de travail international et constituera la base de leurs discussions, délibérations et recommandations au Conseil scientifique.

## E.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES

### E.2.1 Méga-faune sahélo-saharienne

#### État des lieux et réalisations

271. En 2020, la COP13 a adopté le renouvellement et la poursuite de l'Action concertée pour la méga-faune sahélo-saharienne. La COP13 a en outre convenu de l'inclusion de deux espèces supplémentaires dans l'action concertée : la gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*) et le Mouflon de Barbarie (*Ammotragus lervia*). Avec le Conseil scientifique, le Secrétariat soutient l'action concertée pour la méga-faune sahélo-saharienne.
272. En réponse à une proposition préparée par le Secrétariat en étroite collaboration avec le Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN (GSA), le Gouvernement allemand a généreusement financé un projet portant sur l'abattage illégal et la perturbation de la méga-faune sahélo-saharienne.
273. Le projet a été lancé en décembre 2021 et court jusqu'en 2024. Il vise à aider les États de l'aire de répartition à améliorer la conservation régionale de la méga-faune sahélo-saharienne en développant la capacité des États de l'aire de répartition à favoriser la durabilité de leurs actions au moyen d'une coopération régionale et multipartite. En particulier, le projet soutiendra les activités visant à stopper l'extinction du dernier Addax restant à l'état sauvage dans la zone adjacente à la réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma, dans l'est du Niger. Les activités comprennent le marquage GPS de quelques individus d'Addax afin de collecter et d'analyser des données sur leurs habitudes de déplacement et de migration pour permettre un meilleur suivi, et la mise en place d'un programme de patrouille régulier.



274. En décembre 2021, le Secrétariat et le Sahara Conservation Fund (SCF) ont signé un accord pour que SCF entreprenne l'opération de pose de colliers. En février 2022, l'opération de colletage n'a pas trouvé d'Addax à colleter.
275. En mai 2022, le Secrétariat et Marwell Wildlife, qui accueille les coprésidents du GSA de l'UICN, ont signé un accord pour que les coprésidents préparent, entre autres activités, un projet de feuille de route régionale traitant de l'abattage illégal et des perturbations, et promouvant la conservation et la gestion de la mégafaune sahélo-saharienne et de son habitat, ainsi qu'un projet de feuille de route pour la conservation de l'Addax, qui sera discuté par les États de l'aire de répartition lors du troisième séminaire régional, organisé par le Maroc.
276. Dans le cadre du projet, un dialogue multipartite est prévu entre le Gouvernement du Niger, les sociétés d'exploration pétrolière et les ONG de conservation pour convenir de mesures visant à protéger Addax au Niger.

### Enjeux

277. Les efforts relatifs à l'arrêt de l'extinction des moins de 100 Addax sauvages restants au Niger est le plus grand défi du projet décrit ci-dessus.

### Prochaines étapes

278. Le Secrétariat est en liaison avec le bailleur de fonds du projet, le Gouvernement du Niger, les experts et les partenaires au sujet de la possibilité d'un second effort pour réussir l'opération de pose de colliers. Au moment de la rédaction du présent document, le troisième séminaire régional des États de l'aire de répartition de l'action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne devrait se tenir au Maroc en 2023.

## E.2.2 Chimpanzé

### État des lieux et réalisations

279. Dans le cadre de l'Action concertée 13.1 pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) d'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat a assuré la liaison avec la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN et leur Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés (ci-après WGCC), et a organisé une réunion en ligne avec ses membres en juillet 2020 pour explorer les possibilités de collaboration entre le WGCC et l'Action concertée de la CMS sur les chimpanzés occidentaux. Un calendrier pour la préparation d'une proposition de projet a été convenu. Pour soutenir la mise en œuvre de l'Action concertée, le Secrétariat a initié, développé et soumis un concept pour une proposition de projet à l'Initiative internationale pour le climat (IKI) sous le titre « Protéger les communautés vulnérables et les espèces migratrices en Afrique de l'Ouest contre les maladies zoonotiques en construisant des paysages et des habitats connectés », dans un consortium avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), la Fondation de l'initiative pour la protection des éléphants (EPIF), l'UICN, Fauna and Flora International (FFI), le Sanctuaire de chimpanzés de Tacugama (TCS) et la Fondation pour les chimpanzés sauvages (WCF), en réponse à l'appel thématique de l'IKI sur la préparation aux pandémies : des barrières de protection naturelles entre les humains et les animaux en étendant, reliant et améliorant les zones protégées, en mars 2021. Le concept de proposition de projet a été rejeté en septembre 2021.

### Enjeux

280. Le principal défi de cette initiative est de réunir des fonds suffisants pour l'organisation de la planification des réunions des États de l'aire de répartition et des experts et parties prenantes concernés, pour la collecte de données, les priorités de conservation et leur mise en œuvre sur le terrain, et pour un travail de sensibilisation stratégique accroître l'engagement du public

### Prochaines étapes

281. Le Secrétariat maintiendra le contact avec le WGCC et les États de l'aire de répartition, et cherchera des opportunités de financement pour cette initiative.

### E.2.3 Girafe

#### État des lieux et réalisations

282. Depuis la diffusion par le Secrétariat du manuel « A Journey of Giraffe – A practical guide to wild giraffe translocations » (Un voyage de girafe – Un guide pratique des déplacements de girafes sauvages) préparé par la Giraffe Conservation Foundation au début de 2021, le Secrétariat n'a pas été en mesure de lever des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de l'action concertée 13.3.

### Prochaines étapes

283. Le Secrétariat continuera à essayer de collecter des fonds pour mettre en œuvre l'action concertée.

## E.3 MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS

### E.3.1 Pollution plastique

#### État des lieux et réalisations

284. Le Secrétariat a participé à la mise en œuvre du projet CounterMEASURE II, géré par le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et financé par le Gouvernement japonais. En ce qui concerne la composante des espèces migratrices, le Secrétariat a commandé la préparation d'une série d'évaluations. Avec le soutien de l'Organisation océanographique nationale du Royaume-Uni, le Secrétariat a préparé un rapport sur les *incidences de la pollution plastique sur les espèces migratrices aquatiques, terrestres et aviaires d'eau douce dans la région Asie et Pacifique*, qui a été lancé en août 2021, suivi d'une *Évaluation des risques de la pollution plastique pour les espèces migratrices dans les bassins du Mékong et du Gange*, préparée en collaboration avec l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth et lancée en mars 2022. En coopération avec le secrétariat de la Commission du Mékong (MRC), le secrétariat a préparé un rapport régional sur les déchets plastiques et un protocole de surveillance des microplastiques dans les poissons, qui sont tous deux en cours d'adoption finale par les États membres de la MRC. Les rapports ont été présentés lors de plusieurs événements en marge de l'UNEA 5.2 en mars 2022 ainsi que lors de forums régionaux.

### Enjeux

285. Les Décisions 13.122 à 13.125 demandent l'analyse des incidences de la pollution plastique sur toutes les espèces dans toutes les régions géographiques. CounterMEASURE II ne couvrait que la région Asie-Pacifique.

### Prochaines étapes

286. Des fonds doivent être collectés pour couvrir également les autres régions géographiques.

### E.3.2 Infrastructures linéaires

#### État des lieux et réalisations

287. Grâce à un financement du gouvernement allemand, le Secrétariat a chargé un expert en EIE/SEA d'aider à la mise en œuvre des Décisions 13.130 à 13.134 Développement des

infrastructures et espèces migratrices. Un rapport a été préparé qui a été soumis à ScC-SC5. Le comité de session a créé un groupe de travail intersessions sur les infrastructures linéaires composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances sur l'incidence du développement des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices et les options d'atténuation. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint entre le Secrétariat et l'Agence fédérale de protection de la nature de l'Allemagne (BfN), mis en place dans le cadre de la CAMI, le Gouvernement allemand a fourni un financement pour organiser la réunion du groupe de travail multipartite qui s'est réunie sur l'île de Vilm, en Allemagne, en juin 2022.

288. La réunion a rassemblé plus de 20 experts, y compris des représentants d'institutions liées à l'environnement et aux infrastructures des Parties à la CMS d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, des institutions financières internationales, des communautés scientifiques et d'évaluation d'impact, et des ONG, afin de discuter de l'impact des infrastructures sur les espèces migratrices et leurs habitats.

### Prochaines étapes

289. Les recommandations élaborées par le groupe de travail seront soumises au ScC-SC6.

### E.3.3 Utilisation et commerce non durables de la viande sauvage d'espèces terrestres et aviaires

#### État des lieux et réalisations

290. Grâce à un financement reçu des gouvernements allemand et norvégien, le Secrétariat a chargé le CIFOR de préparer une analyse sur les conséquences directes et indirectes du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande sauvage des espèces terrestres inscrites aux Annexes I et II de la CMS. Le rapport « Impacts of Taking, Trade and Consumption of Terrestrial Migratory Species for Wild Meat » (Incidences du prélèvement, du commerce et de la consommation d'espèces migratrices terrestres pour la viande sauvage) a été publié en septembre 2021.

#### Enjeux

291. En ce qui concerne les ressources financières, le principal défi consiste à réunir des fonds suffisants pour mettre en œuvre le volet « espèces aviaires » de la Décision 13.109. Des travaux supplémentaires sont également nécessaires pour aborder les lacunes importantes en matière d'informations et de données et l'inaccessibilité de certaines bases de données pertinentes, et pour le travail sur la législation nationale. L'application insuffisante de la loi contre la prise illégale et/ou non durable de viande sauvage des espèces listées par la CMS est indiquée comme étant un problème clé dans de nombreux pays.

### Prochaines étapes

292. Le Secrétariat continuera, en coopération avec les Parties et les partenaires, à s'efforcer de réunir des ressources supplémentaires pour s'attaquer à la question en comblant les lacunes en matière d'information, en formulant des recommandations politiques et en assurant leur coordination au niveau international, et des concepts pour renforcer la sensibilisation à la question à différents niveaux, ainsi que pour soutenir la mise en œuvre de projets et de mesures contre le prélèvement, le commerce et la consommation illégaux et non durables des espèces inscrites à la CMS. Le Secrétariat coopérera également avec les Parties concernant l'accès aux données nationales sur la question contenues dans les bases de données actuellement inaccessibles, conformément à la Décision 13.110.

### E.3.4 Aires de conservation transfrontalières

#### État des lieux et réalisations

293. Le Secrétariat a fait progresser de manière significative le soutien au renforcement de Transfrontier.Zones de conservation (TFCA). Un soutien spécifique au site a été fourni, au moyen d'un partenariat avec WWF-Tanzanie, pour développer le plan de gestion intégrée de l'ACT de Niassa-Selous (Mozambique et Tanzanie), qui a été achevé au deuxième trimestre 2022. Les aspects juridiques et politiques de la création et de la gestion des ACT ont également été renforcés. Le Secrétariat a conclu un accord de partenariat avec la Fondation pour la conservation du guépard et l'Atlas juridique qui soutient l'examen de la législation des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la faune sauvage et les zones protégées en ce qui concerne la création des ACT. En réponse à cet examen et aux recommandations qui en découlent, les pays de l'IGAD ont demandé une assistance pour l'élaboration d'un protocole ACT IGAD en 2023. Une autre réalisation importante a été le soutien continu au groupe de travail sur la zone de conservation transfrontalière de la Communauté d'Afrique de l'Est (ACT de la CAE). Le Secrétariat a apporté un soutien important au groupe de travail en matière de développement des capacités et le groupe de travail a élaboré une note conceptuelle et des termes de référence pour un réseau ACT encore plus inclusif en Afrique de l'Est. Le réseau rassemblera des décideurs et des praticiens de la conservation de toute la région. Il a été créé avec l'approbation du Conseil sectoriel du Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur le tourisme et la gestion de la faune. Le réseau a été lancé lors du Congrès africain des zones protégées en juillet 2022. En plus d'aider les décideurs en Afrique et dans le monde à identifier de nouvelles ACT potentielles et à donner la priorité aux zones connectées pour la conservation, le Secrétariat s'est associé au PNUE-WCMC pour créer une méthodologie d'identification des ACT potentielles et une application permettant aux décideurs de visualiser et de cartographier facilement les ACT potentielles. Cet outil servira de base à de nouvelles négociations sur la création d'une ACT.

#### Prochaines étapes

294. Les travaux actuels en Afrique orientale et australe et dans la Corne de l'Afrique seront poursuivis en 2023. Les travaux relatifs au protocole de l'IGAD seront achevés et un soutien accru sera apporté au groupe de travail et au réseau ACT de la CAE. En outre, en partenariat avec le PNUE-WCMC, un financement supplémentaire est recherché pour étendre l'application afin de fournir une couverture mondiale pour l'identification et la cartographie des TFCA.

### E.3.5 L'âne sauvage d'Afrique

#### État des lieux et réalisations

295. Le *Plan de conservation pour l'âne sauvage d'Afrique* fournit des directives de conservation clés pour l'âne sauvage d'Afrique. Trois accords de financement à petite échelle (SSFA), financés par l'Allemagne, ont été établis pour mettre en œuvre les activités du plan. L'un d'entre eux est terminé (évaluation de l'adéquation de l'habitat en Érythrée et en Éthiopie), un autre est partiellement terminé (évaluation de l'ADN et du régime alimentaire de l'espèce en Érythrée et en Éthiopie). Une troisième activité est en cours (voir ci-dessous). Lors d'une session organisée par le Secrétariat au récent Congrès de l'UICN sur les aires protégées en Afrique (APAC, Rwanda, juillet 2022), des experts d'Érythrée et d'Éthiopie ont fait des présentations à distance sur la situation de l'âne sauvage d'Afrique dans leurs pays respectifs.

#### Enjeux

296. Une activité importante, l'évaluation de la présence d'ânes sauvages d'Afrique dans le parc national d'Elbe en Égypte, est toujours en attente. Le projet a été entravé par les restrictions

de voyage liées à la COVID-19 ainsi que par les restrictions d'autorisation pour la venue en Égypte d'un expert international. Le Secrétariat est en contact avec le Gouvernement égyptien pour résoudre les difficultés. La finalisation d'un autre SSFA, pour vérifier si les équidés en Égypte sont des ânes sauvages africains sur la base d'analyses d'ADN, dépend de l'achèvement de l'échantillonnage en Égypte.

### Prochaines étapes

297. L'activité d'échantillonnage en cours en Égypte aurait dû se terminer dans le courant du mois d'août 2022. Cela permettra de vérifier le statut des équidés du Parc national de l'Elbe (ânes sauvages africains, ânes domestiques sauvages ou hybrides) sur la base d'analyses génétiques. Le secrétariat envisage de recruter un bénévole pour produire une vidéo de sensibilisation sur le sort de l'âne sauvage d'Afrique et l'importance de la conservation de l'espèce en Éthiopie et en Érythrée (en collaboration avec les centres de liaison nationaux, les experts de l'UICN, les chercheurs, les gardes sur place, et éventuellement d'autres acteurs), à diffuser dans les écoles, universités et musées des États de l'aire de répartition.

### E.3.6 Participation communautaire et moyens de subsistance

#### État des lieux et réalisations

298. Un travail initial a été effectué pour déterminer la portée d'un examen et d'une collecte d'études de cas sur les initiatives liées à la participation de la communauté à la conservation et à la gestion des espèces inscrites à la CMS dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 13.119. Le recrutement de deux stagiaires a été effectué pour entreprendre l'examen et la collecte des études de cas.

#### Prochaines étapes

299. Deux stagiaires collecteront les études de cas et prépareront la compilation des études de cas entre août et décembre 2022.

### E.3.7 Tigres et autres grands félins d'Asie

#### État des lieux et réalisations

300. Le Secrétariat s'engage avec le Partenariat mondial pour le léopard des neiges à identifier les travaux communs. Il s'engage avec le Secrétariat de la Convention de Berne pour explorer les possibilités d'approbation de la stratégie pour le léopard persan qui est actuellement développée par le Comité permanent de la Convention de Berne. Dans le cadre du POW de la CAMI, le Secrétariat explore les possibilités de mettre en place un soutien d'urgence au dernier guépard d'Asie en Iran et l'organisation d'une conférence internationale pour sensibiliser et collecter des fonds.

### E.3.8 Conservation du jaguar

#### État des lieux et réalisations

301. À la demande du gouvernement du Costa Rica, qui dirige le sous-groupe de la CMS sur le jaguar, le Secrétariat a fourni un soutien aux États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à l'inscription du jaguar à l'Annexe I de la CMS ainsi que les options pour se conformer à leur obligation de conclure des accords liés à l'inscription du jaguar à l'Annexe II de la CMS. Avec l'aide d'un consultant, toutes les parties de l'aire de répartition du jaguar de la CMS ont été consultées individuellement sur les priorités et les besoins en matière de conservation du jaguar. Une compilation des consultations a été soumise comme document d'information à la 73<sup>e</sup> réunion du comité permanent de la CITES en mars 2022. Le Secrétariat de la CMS a également assuré la liaison avec le Secrétariat de la CITES pour unir leurs forces sur la conservation du jaguar et est membre du Comité de coordination pour le jaguar dirigé par le PNUD pour promouvoir la mise en œuvre de la

feuille de route Jaguar 2030. Un projet de décision a été soumis à la COP19 de la CITES, demandant l'organisation d'une réunion conjointe des États de l'aire de répartition, qui devrait également convenir d'une plateforme intergouvernementale de coopération.

### **Enjeux**

302. Plusieurs initiatives sont en cours pour soutenir la conservation du jaguar dans son aire de répartition. Les États de l'aire de répartition ont exprimé le souhait de rationaliser ces initiatives et d'unir leurs forces pour apporter plus de cohérence et d'efficacité à ces efforts, tout en travaillant avec les organisations locales sur le terrain.

### **Prochaines étapes**

303. Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour rassembler les partenaires et collecter des fonds pour l'organisation de la réunion prévue des États de l'aire de répartition.

## F. INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

304. Un nouveau coordinateur de l'Équipe commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA) a été nommé le 15 février 2022.

### F.1 GESTION DE L'INFORMATION

#### État des lieux et réalisations

305. L'équipe IMCA fournit un service opérationnel sur l'infrastructure critique de gestion de l'information pour la Convention et pour la Famille de la CMS dans son ensemble, y compris la maintenance régulière et les mises à jour de sécurité pour les sites Web et les espaces de travail de la Famille de la CMS, la correction des bogues, l'assistance technique sur le système de rapport en ligne et l'outil d'inscription pour les réunions.
306. L'accès des utilisateurs aux informations groupées a été amélioré avec la création d'un nouveau centre d'information couvrant toutes les lignes directrices de la CMS.
307. La mise à niveau majeure du site Web de la Famille de la CMS de Drupal 7 vers Drupal 9 et la migration de tous les contenus et données ont été achevées avec succès, et les travaux préparatoires finaux pour le lancement officiel des nouveaux sites Web sont en cours. Cette phase finale de la mise à niveau comprend le processus d'assurance qualité, qui permet de vérifier qu'il n'y a pas de contenu manquant ou égaré pendant la migration et de corriger les éventuels problèmes à cet égard.
308. Afin d'améliorer le flux de travail interne du Secrétariat, un processus de migration de tous les documents de la CMS d'un système de dossiers partagés vers un système de gestion de documents professionnel (MS Teams/SharePoint) a été lancé. Un expert des solutions informatiques d'entreprise du PNUÉ a été invité à fournir des conseils sur les normes des Nations Unies en matière de gestion des fichiers ainsi qu'à agir comme consultant pour la stratégie de migration du Secrétariat de la CMS.
309. Le système de bulletin d'information a été amélioré et s'appuie désormais sur un outil professionnel qui produit des données analytiques sur la diffusion aux destinataires. De meilleurs renseignements sur qui reçoit les bulletins d'information et comment les destinataires interagissent avec le contenu contribueront à un processus de communication plus efficace.

#### Enjeux

310. Le principal problème rencontré par l'équipe IMCA en matière de gestion de l'information est le manque de ressources financières et le manque de personnel pour exécuter le programme de travail. Pour remédier temporairement à la pénurie de capacités informatiques qualifiées dans l'équipe, un vacataire a récemment été embauché pour 6 mois.
311. En plus d'être un projet complexe à gérer, la mise à niveau des sites Web de la Famille de la CMS a consommé une part importante des capacités de l'équipe. Le processus de migration de fichiers vers le cloud est très difficile en raison du grand nombre de fichiers et de dossiers obsolètes qui doivent être classés ou nettoyés.

#### Prochaines étapes

312. Les prochaines étapes sont la finalisation du processus d'assurance qualité de la mise à niveau du site Web et le lancement officiel. La migration du système de gestion des fichiers devrait se poursuivre selon une approche équipe par équipe.

## F.2 COMMUNICATION

### État des lieux et réalisations

313. L'équipe IMCA dirige actuellement l'élaboration d'une stratégie de communication pour la CMS en vue d'accroître l'efficacité et l'impact de ses objectifs de sensibilisation et de communication. Un consultant senior a été embauché et deux ateliers de communication ont été organisés avec tout le personnel de la CMS. Le consultant a également produit un document sur la stratégie qui servira de guide pour l'équipe IMCA et l'ensemble du Secrétariat.
314. L'équipe IMCA fournit des services de communication et de sensibilisation visant à sensibiliser au travail de la CMS et aux questions liées à la conservation des espèces migratrices, au moyen d'une couverture médiatique mondiale, d'interviews, des médias sociaux et de la production de courtes vidéos.

### Prochaines étapes

315. L'équipe IMCA se concentrera sur l'élaboration d'un plan de communication en préparation de la COP14.

## F.3 SENSIBILISATION

### État des lieux et réalisations

316. En tant que l'une des principales campagnes mondiales de sensibilisation organisées conjointement par la CMS et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), la Journée mondiale des oiseaux migrateurs n'a cessé de prendre de l'ampleur au fil des ans. Elle génère des centaines d'événements enregistrés dans le monde entier lors des deux jours où elle est célébrée chaque année (les deuxièmes samedis de mai et d'octobre) et peut atteindre plus de 200 millions de personnes via les seuls médias sociaux.
317. Conformément à la Décision 13.138, le Secrétariat a travaillé avec ses partenaires pour que la pollution lumineuse soit choisie comme thème pour la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2022. Le premier jour de pointe de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs cette année, le 14 mai 2022, a contribué à sensibiliser le monde au problème de la pollution lumineuse et à ses effets délétères pour les oiseaux migrateurs. Plus de 400 événements enregistrés ont eu lieu dans plus de 60 pays différents pour marquer le premier jour de pointe et la campagne a de nouveau été mise en avant sur le site Web de l'ONU dans toutes les langues des Nations Unies.
318. Le deuxième jour de pointe sera le 8 octobre 2022 et mettra davantage l'accent sur l'élaboration des Lignes directrices de la CMS relatives à la pollution lumineuse ainsi que sur les bonnes pratiques existantes pour lutter contre la pollution lumineuse.

### Enjeux

319. Bien que la campagne reste un grand atout pour la CMS et l'AEWA s'agissant d'échanger avec le grand public et de sensibiliser aux oiseaux migrateurs et aux problèmes liés à leur conservation, un financement durable pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs permettrait au Secrétariat de renforcer sa capacité à mener à bien cette campagne mondiale deux fois par an.

### Prochaines étapes

320. Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, ainsi que Environment for the Americas (EFTA) déploient des efforts pour consolider et élargir le partenariat central qui sous-tend la campagne mondiale, afin de renforcer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs le long de toutes les principales voies de migration dans le monde. Le Secrétariat intensifiera également ses efforts de collecte de fonds pour la campagne.



## G. MOBILISATION DES RESSOURCES ET AFFAIRES INTERINSTITUTIONS

### G.1 MOBILISATION DES RESSOURCES

#### État des lieux et réalisations

321. Des progrès significatifs ont été réalisés par le Secrétariat pour lever des fonds afin de mettre en œuvre les activités prioritaires du programme de travail pour 2020-2023. Les détails figurent dans le tableau du présent document ainsi que dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.10.2 *Mobilisation des ressources*.

#### Enjeux

322. Le programme de travail pour 2020-2023 est très ambitieux, car il inclut tous les mandats sous la responsabilité du Secrétariat ainsi que ceux adressés au Comité permanent et au Conseil scientifique qui nécessitent le soutien du Secrétariat. Malgré les contributions très positives et généreuses décrites ci-dessus, un nombre important de domaines de travail du programme ne sont actuellement pas financés.

#### Prochaines étapes

323. Le Secrétariat continuera à identifier les opportunités de financement et à approcher les donateurs potentiels.

### G.2 SYNERGIES ET PARTENARIATS

#### État des lieux et réalisations

##### G.2.1 Promouvoir les questions relatives à la CMS dans le système des Nations Unies

324. Conformément aux dispositions de la Résolution 11.10 (Rev. COP12) *Synergies et partenariats*, le Secrétariat a participé à des événements et des processus du PNUE et du système des Nations Unies au sens large, notamment les dialogues thématiques organisés dans le cadre du Groupe de gestion de l'environnement et les consultations autour de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

##### G.2.1.1 Programme de développement durable à l'horizon 2030

325. En ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs (ODD), le Secrétariat a exploré les possibilités de s'impliquer et de contribuer à la réforme du système de développement des Nations Unies et au travail des équipes de pays des Nations Unies, dirigées par les coordinateurs résidents, qui fournissent un soutien et une collaboration entre les agences, les fonds et les programmes pour la réalisation des priorités de développement et des ODD au niveau national.

326. En 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un examen quadriennal complet des politiques, fournissant des orientations aux pays pour mettre en œuvre le Programme 2030 et répondre à la COVID-19 et appelant à l'inclusion des dispositions et obligations pertinentes des AME dans les cadres de coopération nationaux, qui constituent le principal outil d'action.

327. Le Secrétariat a consulté la Division des politiques et des programmes du PNUE, qui soutient ce processus, ainsi que les Secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité afin de discuter d'une approche cohérente pour promouvoir une compréhension systémique du mandat des AME et de leur importance pour la mise en œuvre des ODD au niveau national.

328. Un premier séminaire en ligne a été organisé par le Bureau de la coopération au développement des Nations Unies avec les coordonnateurs résidents et les secrétariats des AME afin d'échanger des points de vue et des attentes sur la meilleure façon de coopérer pour faire progresser stratégiquement la réalisation des ODD par la mise en œuvre intégrée des AME.
329. Le Secrétariat a continué à prendre part au processus des Nations Unies sur les océans, un forum d'entités des Nations Unies travaillant sur les questions relatives aux océans. Par le passé, ce groupe s'est le plus souvent réuni en marge des conférences pertinentes des Nations Unies. Cependant, la pandémie ayant empêché la tenue de telles réunions, le forum s'est déplacé en ligne, ce qui s'est avéré plus efficace et plus inclusif. La CMS a été impliquée dans la conception de déclarations et d'événements parallèles à d'autres forums, tels que les COP de la CCNUCC, la conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne en 2022 et également dans l'information d'autres agences des Nations Unies sur notre travail en cours.

### **G2.1.2 Processus du PNUE, y compris les réunions de l'UNEA**

330. Suite à la première session en ligne de la 5<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA5.1), qui s'est tenue les 22-23 février 2021, le Secrétariat a assisté à la reprise de la session en personne de l'UNEA-5.2 du 28 février au 2 mars 2022, suivie d'une session spéciale (PNUE@50) (3-4 mars 2022).
331. Avant et pendant l'UNEA 5.2, le Secrétariat s'est activement engagé dans l'élaboration de sa Déclaration ministérielle ainsi que des Résolutions pertinentes, en particulier la Res. 9 sur les infrastructures durables et résilientes. Des détails sur les principaux résultats de l'UNEA 5.2 sont fournis dans la section Assistance à la mise en œuvre - Services consultatifs scientifiques sous « *Connectivité* ».
332. En outre, le Secrétariat a pris part à toutes les consultations, y compris trois réunions tenues d'octobre 2021 à février 2022 sur le suivi de la résolution 73/333 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la lecture de la mise en œuvre du droit international de l'environnement et la gouvernance internationale de l'environnement. Le processus a finalement abouti à l'adoption d'une [Déclaration politique](#) à PNUE@50, qui réaffirme la nécessité de renforcer la collaboration et la coopération entre le PNUE et les AME tout en respectant leur indépendance et leur mandat respectif.
333. De plus, le Secrétariat a renforcé la collaboration avec le PNUE dans le cadre de diverses initiatives, notamment en contribuant à l'élaboration d'un document stratégique pour la Division du droit, en fournissant des contributions à un rapport sur la pollution du PNUE pour informer sur l'état de la mise en œuvre du plan du PNUE « Vers une planète sans pollution » et à une documentation de base pour le Comité de négociation intergouvernemental (INC) sur la pollution plastique. Des détails sur l'engagement de la CMS dans le programme de Montevideo du PNUE sont fournis dans la section sur le renforcement des capacités sous « *Mécanisme d'examen et programme de législation nationale* ». La CMS participe aux discussions internes du groupe polaire du PNUE.

## **G.2.2 Renforcer la collaboration existante avec les AME**

### **G.2.2.1 Groupe de liaison des conventions liées à la biodiversité - BLG**

334. Conformément à la Résolution 11.10 (Rev.COP12), la collaboration avec les secrétariats des sept autres conventions relatives à la biodiversité (groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité - BLG) s'est considérablement renforcée l'année dernière, notamment en ce qui concerne le cadre mondial pour la biodiversité (GBF) pour l'après-2020, et a donné lieu à diverses consultations et déclarations communes dans différents forums. Les Secrétariats ont également organisé un événement parallèle conjoint en marge

des réunions de la Convention sur la diversité biologique qui se sont tenues à Genève en mars 2022, afin de souligner les contributions de ces conventions à la mise en œuvre du GBF. De plus amples détails sont inclus dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.17 *Les espèces migratrices dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*.

335. Un autre événement parallèle a été organisé avec les secrétariats de la CITES, la Convention de Ramsar sur les zones humides et le Centre du patrimoine mondial (CPM) à Stockholm+50 pour célébrer la naissance et les réalisations de quatre conventions clés liées à la biodiversité, issues de la conférence des Nations Unies et adoptées.

#### **G.2.2.2 Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement (AME)**

336. Parallèlement, la coopération bilatérale avec les membres du BLG et d'autres AME s'est poursuivie par la mise en œuvre de plans de travail conjoints et le renforcement des synergies lorsque cela est possible.
337. Le Secrétariat a collaboré avec les Secrétariats des AME administrés par le PNUE pour l'organisation d'un événement parallèle au PNUE@50 afin de célébrer 35 ans de mise en œuvre et de mécanismes de conformité établis dans le cadre de ces AME. Lors de cet événement, le Secrétariat a eu l'occasion de présenter le mécanisme d'examen de la CMS et le programme de législation nationale associé.
338. Au cours de la deuxième année d'une consultation conjointe, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) sur des questions d'intérêt commun, en mettant l'accent sur la connectivité écologique, notamment :
- Production d'un document de travail et d'une note d'orientation sur la connectivité écologique (à lancer en septembre 2022) pour alimenter la deuxième édition de Global Land Outlook et les contributions aux Perspectives foncières mondiales ;
  - Organisation d'un événement parallèle sur la connectivité écologique lors de la COP15 de la CCD (9-20 mai 2022) ;
  - Soutien à une demande d'évaluation de la connectivité écologique par l'IPBES lors de sa 9<sup>e</sup> session plénière (3-9 juillet 2022).
339. Suite à l'approbation du programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES en 2021, le Secrétariat est en train de développer des outils similaires avec les Secrétariats de la CBD et de Ramsar qui prendraient en compte les résultats de leurs COP respectives en 2022 et les contributions à la mise en œuvre du GBF.

#### **G.2.3 S'engager dans une coopération stratégique et la poursuivre**

340. Un travail conjoint est en cours avec diverses entités, dont le PNUD et la Banque mondiale, sur des questions liées à la mise en œuvre d'activités d'intérêt commun. D'autres détails sont fournis dans d'autres sections.
341. Le Secrétariat de la CMS a continué à s'engager dans les processus de l'IPBES ; il a participé à ses réunions, y compris la 9<sup>e</sup> session plénière. Les détails sont contenus dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.13 *Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et CMS*.

## Prochaines étapes

342. Le Secrétariat continuera à s'engager avec ces organisations clés pour faire avancer la mise en œuvre de la CMS. Le Secrétariat explorera également les moyens d'établir un dialogue avec d'autres groupes sectoriels clés, notamment les peuples autochtones, les communautés locales et les groupes de jeunes, ainsi que d'accroître l'engagement et la reconnaissance des ONG partenaires dont les activités apportent une contribution significative à la CMS.

## G.3 RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE RÉGIONALE

### Etat des lieux et réalisations

343. Conformément à la Résolution 11.10 (Rev.COP12), le Secrétariat a continué à s'efforcer de renforcer la collaboration avec les bureaux régionaux du PNUE dans les domaines où il est possible de travailler ensemble. Au cours de l'année dernière, le Secrétariat a principalement fait avancer les synergies avec :
- Le Bureau de l'Amérique du Nord sur les questions liées à la connectivité écologique dans le cadre du réseau des aires marines protégées d'Amérique du Nord (NAMPAN). Ce Bureau est membre du groupe de travail du ScC sur la connectivité au nom du NAMPAN. Les détails concernant le GT sont contenus dans la section Soutien à la mise en œuvre - Services de conseil scientifique sous la rubrique « *Connectivité* ».
  - Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest (ROWA), en collaboration avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et l'Autorité publique de l'environnement du Koweït (EPA) pour l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur la diplomatie environnementale et les négociations axées sur les accords environnementaux multilatéraux liés à la biodiversité, à savoir la CMS, la CDB et la CITES. L'atelier s'est déroulé du 30 au 31 mai 2022 au Koweït et a rassemblé 25 représentants gouvernementaux de la région du Golfe et des experts des Secrétariats des Conventions.
  - Bureau de l'Inde pour soutenir la collaboration avec le gouvernement indien et la réalisation des engagements et actions prioritaires pendant la présidence indienne de la COP de la CMS (2020-2023) afin de fournir un leadership et un soutien à la mise en œuvre de la CMS. Les détails sont contenus dans le document UNEP/CMS/StC53/Doc.6.
344. Le Secrétariat participe également à la mise en œuvre de la troisième phase du projet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (AME ACP III). Le projet est financé par l'Union européenne et dirigé par le PNUE. Cette phase du projet vise à aider les pays ACP à appliquer et à respecter les AME, y compris la CMS. Les partenaires du programme comprennent les centres régionaux, à savoir l'Union africaine, la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), par l'intermédiaire desquels la plupart des activités sont mises en œuvre.
345. Le Secrétariat de la CMS collabore avec le PNUE et les hubs régionaux dans la mise en œuvre d'activités qui traversent les trois régions et visent à promouvoir l'adhésion des pays ou à renforcer les capacités nationales et institutionnelles et à influencer les politiques et les cadres législatifs pour une mise en œuvre efficace des obligations de la CMS. Des activités supplémentaires présentant un intérêt spécifique pour les régions sont également envisagées. Par exemple, le PROE a soutenu l'organisation de la quatrième réunion du MdE de la CMS sur les cétacés des îles du Pacifique en août 2021.

## Prochaines étapes

346. Le Secrétariat continuera à s'engager dans la mise en œuvre du projet ACP, le cas échéant, et continuera à contacter les bureaux régionaux du PNUE et à explorer les possibilités de collaboration.

## G.4 AMBASSADEURS POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

### Etat des lieux et réalisations

347. Après le lancement du programme remanié et les désignations officielles qui ont eu lieu en marge de la COP13, le Secrétariat a soutenu les Ambassadeurs pour les espèces migratrices et leur a fourni des conseils sur leur rôle ainsi que sur les questions prioritaires, les espèces et les dates d'intérêt les plus pertinentes pour leur travail.
348. Les ambassadeurs ont participé à la diffusion de messages sur les médias sociaux et à plusieurs autres activités de sensibilisation.
349. L'ambassadeur pour les espèces terrestres, Ian Redmond, a soutenu plusieurs efforts de la CMS, y compris le [lancement virtuel](#) du rapport de la CMS sur « *Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires* » qu'il a animé.
350. L'ambassadrice pour les espèces aviaires, Sacha Dench, s'est lancé dans l'expédition de sensibilisation au climat [Round Britain Climate Challenge](#). L'expédition a également attiré l'attention sur les oiseaux migrateurs et les menaces auxquelles ils sont confrontés, comme la perte et la dégradation de leur habitat, le saturnisme et les collisions avec les parcs éoliens et les lignes électriques. Une autre expédition, [Flight of the Osprey](#), dans le cadre de la série de campagnes mondiales dirigées par des expéditions de Mme Dench 2030 Global Challenge, débutera en août 2022. Elle se concentre sur le Balbuzard pêcheur en tant qu'espèce phare pour mettre en évidence les facteurs de déclin des oiseaux migrateurs le long d'un itinéraire aérien et les actions nécessaires pour les conserver dans le cadre de la CMS et du MdE sur les rapaces.

### Enjeux

351. En raison de la pandémie de COVID-19, l'engagement des ambassadeurs s'est largement limité aux activités de sensibilisation.

## Prochaines étapes

352. Le Secrétariat continuera à encourager les relations avec les ambassadeurs des espèces migratrices et explorera conjointement les moyens d'élever le profil de la CMS et de mobiliser l'attention sur des questions ou des espèces spécifiques.

## H. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### H.1 RECRUTEMENT DES PARTIES

#### État des lieux et réalisations

353. Le nombre de membres de la CMS a continué de croître et compte désormais 133 Parties. Depuis la StC52, le Royaume de Bahreïn a adhéré à la Convention. Plusieurs autres pays ont exprimé leur intérêt à le faire dans un proche avenir. Toutefois, la composition de la CMS reste géographiquement déséquilibrée : si des régions telles que l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont bien représentées, de grandes lacunes subsistent en Amérique du Nord et centrale, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique.
354. Pour promouvoir l'adhésion à la CMS, le Secrétariat a préparé du matériel d'information et a organisé des réunions bilatérales. Un certain nombre de gouvernements, dont le Gouvernement indien, ainsi que des organisations partenaires clés telles que le PNUE, ont soutenu les efforts de la CMS via leurs relations bilatérales avec différents pays. Avec le soutien financier de l'Union européenne, au moyen des accords de coopération avec le PNUE dans le cadre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, le Secrétariat prépare une stratégie visant à promouvoir l'adhésion à la CMS.

#### Prochaines étapes

355. Le Secrétariat continuera à promouvoir l'adhésion des pays.

### H.2 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET NATIONALES

356. Les détails sur l'avancement de la mise en œuvre des activités sous ce point sont fournis dans la section Mobilisation des ressources et affaires inter-agences sous « *Renforcement de la présence régionale* ».

### H.3 PRÉPARATION DE LA COP

#### État des lieux et réalisations

357. Le Secrétariat a obtenu la majeure partie du financement nécessaire à l'organisation d'ateliers régionaux pour les Parties des régions Afrique, Caraïbes et Pacifique, qui se tiendront en 2023 en préparation de la COP14 (pré-COP), dans le cadre du projet ACP MEAs III. Un financement supplémentaire est nécessaire pour organiser des pré-COP pour d'autres régions.

#### Prochaines étapes

358. Le Secrétariat commencera bientôt les préparatifs des ateliers régionaux de pré-COP et continuera à rechercher des financements supplémentaires si nécessaire.

### H.4 MÉCANISME D'EXAMEN ET PROGRAMME SUR LA LÉGISLATION NATIONALE

#### État des lieux et réalisations

359. En ce qui concerne le mécanisme d'examen, en 2021, le Secrétariat a admis l'information reçue par le biais d'une communication sur une éventuelle question de mise en œuvre et a ouvert un dossier conformément à la procédure établie dans la Résolution 12.9. Au moment de la préparation de ce document, le Secrétariat planifiait une mission conjointe avec les Secrétariats de la Convention de Berne et de l'AEWA. De plus amples informations sur l'avancement de la mise en œuvre du mécanisme d'examen sont fournies dans le document UNEP/StC53/Doc.16 *Mécanisme d'examen*.

360. En ce qui concerne le programme sur la législation nationale, financé par l'Union européenne, au moyen des accords de coopération du programme GPGC avec le PNUE, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de la résolution 12.19 et des décisions pertinentes associées.
361. Un troisième appel à participer au programme sur la législation nationale a été lancé en mai 2022. Des documents d'orientation législative sont en cours de préparation et le Secrétariat est en contact avec plusieurs pays pour fournir une assistance technique sur mesure.
362. Le Secrétariat a pris des mesures pour s'engager dans le Programme de Montevideo sur le droit de l'environnement, dirigé par la Division du droit du PNUE, qui repose sur un programme intergouvernemental décennal de promotion et de mise en œuvre de l'état de droit environnemental, jusqu'en décembre 2029.
363. Dans le cadre de l'établissement des priorités stratégiques biennales pour le programme de Montevideo, des synergies ont été établies avec le programme sur la législation nationale de la CMS, notamment en ce qui concerne la fourniture d'une assistance juridique technique aux pays selon les besoins.

### **Enjeux**

364. En raison de la pandémie de COVID-19, les activités prévues pour être réalisées en personne ont dû être repensées ou reportées.

### **Prochaines étapes**

365. Le Secrétariat continuera à :
- mettre en œuvre le mécanisme d'examen
  - préparer les profils de législation nationale pour les nouvelles parties participant au programme sur la législation nationale et informer toutes les parties concernées des conclusions et des actions recommandées.
  - mettre en œuvre la Décision 13.20, en fournissant une assistance technique aux Parties pour répondre aux recommandations des profils de législation nationale et en rédigeant une législation nationale adéquate pour mettre en œuvre l'Article III, paragraphe 5 de la CMS.
  - préparer des documents d'orientation, des lois types, des conseils techniques et des formations relatifs à l'article III, paragraphes 4 a) et b) et 5.

## I. SERVICE DES ORGANES DIRECTEURS

### I.1 Organiser les réunions des comités permanents

#### État des lieux et réalisations

366. Depuis la COP13, le Secrétaire exécutif a eu des contacts réguliers avec le Président du StC pour le tenir au courant des développements importants. Il a été convenu que la 53<sup>e</sup> réunion du comité permanent (StC53) se tiendra à Bonn en octobre 2022. [La notification 2022/007](#) a été publiée en mai 2022 pour informer les membres du StC, les Parties et les observateurs des dates, des dispositions et de l'inscription à la réunion. L'interprétation simultanée en anglais, français, espagnol et allemand sera assurée pour toutes les sessions plénières grâce au soutien du Gouvernement allemand. La réunion sera ouverte à tous les membres du Comité permanent ainsi qu'aux observateurs. La StC53 examinera l'état d'avancement d'un certain nombre d'activités en préparation de la COP14.

#### Prochaines étapes

367. Au moment de la rédaction de ce document, le Secrétariat était en train de rédiger tous les documents de la réunion qui seront disponibles sur le site web dans les trois langues officielles au début du mois de septembre.

### I.2 Organiser les réunions du Comité de session du Conseil scientifique

#### État des lieux et réalisations

368. Aucune réunion plénière du Comité de session du Conseil scientifique n'a été programmée depuis la StC52. Les activités du comité de session ont progressé principalement grâce aux groupes de travail intersessions (GTI), dont un certain nombre ont été établis par la 5<sup>e</sup> réunion du comité de session (ScC-SC5). Beaucoup de ces GTI ont tenu des réunions avec le soutien du Secrétariat. Le Secrétariat et le président du Conseil scientifique organisent des réunions régulières pour suivre les progrès accomplis et relever les défis éventuels.

#### Prochaines étapes

369. En ce qui concerne les réunions futures, la convocation d'au moins une réunion plénière supplémentaire du comité de session est prévue dans le cadre de la préparation de la COP14.

### I.3 Organiser la COP14 et les événements associés

#### État des lieux et réalisations

370. À la suite de la [notification 2022/001](#), qui a été publiée en février 2022, le Secrétariat a continué à rechercher activement un hôte pour la COP14 et à discuter de la question avec quelques pays envisageant de présenter une proposition, mais aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue à la mi-juillet 2022.

#### Prochaines étapes

371. Le Secrétariat continuera à assurer la liaison avec les parties intéressées pour l'accueil de la COP14.



DIRECTION EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATION

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					2020-2022	État
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>LES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE CADRE MONDIAL DE LABIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020</b>																		
Poursuivre l'élaboration du cadre pour l'après-2020 et appuyer le Groupe de travail.	Haut	15000	0	30000	Suisse Norvège	0	0	0	0		0	0	0		0	0		
<b>PLAN STRATÉGIQUE POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES 2015-2023 ET OPTIONS POUR UN SUIVI</b>																		
Poursuivre l'élaboration d'indicateurs, identifier les lacunes dans les données et les études de cas connexes et entreprendre une évaluation complète de la mise en œuvre du Plan stratégique.	Haut	0	0	0		0	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	100000	
Élaborer des options pour le suivi du Plan stratégique 2015-2023	Haut	30000	0	0		30000	0	0	0		0	0	0	5000	Malta	0	25000	
<b>RAPPORTS NATIONAUX</b>																		
Élaborer un format révisé pour les rapports nationaux à soumettre en trois langues	Haut	0	0	0		0	10000	0	10000	Suisse	0	0	0	0		0	0	
Effectuer l'analyse des rapports nationaux	Principal	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
<b>APPLICATION DE L'ARTICLE III DE LA CONVENTION</b>																		
Développer des critères et évaluer l'impact du commerce international sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I	Haut	0	0	0		0	30000	0	30000	Suisse (2020)	0	0	0	0		0	0	
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES</b>																		
Compiler des informations et des données sur les liens entre les espèces migratrices et le développement durable et les contributions de la famille CMS à la réalisation des ODD	Moyen	0	0	0		0	20000	0	10000	Norvège (2020)	0	0	0	0		0	0	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>45000</b>	<b>0</b>	<b>30000</b>		<b>30000</b>	<b>110000</b>	<b>0</b>	<b>50000</b>		<b>50000</b>	<b>50000</b>	<b>0</b>	<b>5000</b>		<b>45000</b>	<b>125000</b>	

**Légende du statut d'activité**

<span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> terminé / en bonne voie	<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités
<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités	<span style="background-color: #FFFFFF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> prévu uniquement en 2022/2023

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

APPUI À LA MISE EN OEUVRE - SERVICES CONSULTATIFS SCIENTIFIQUES

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					État	
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>ATLAS MONDIAL SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX</b>																		
Développer l'Atlas mondial sur la migration des animaux	Haut	30000	0	30000	Italie (2020)	0	200000	0	0		200000	0	0	0		0	200000	
Développer l'Atlas de migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie	Haut	300000	0	300000	Italie (2020)	0	300000	0	300000	Italie (2020)	0	0	0	0		0	0	
<b>ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES</b>																		
Préparer un examen approfondi de l'état de conservation des espèces individuelles inscrites à l'Annexe I	Haut	0	0	0		0	30000	0	128000	Australie (2020 & 2021)	0	30000	0	0		0	0	
Préparer le rapport de « l'état des espèces migratrices du monde »	Haut	0	0	0		0	50000	0	70000	Royaume-Uni Suisse	0	50000	0	50000	Royaume-Uni	0	20000	
Entreprendre une évaluation de l'impact de l'utilisation directe sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I	Moyen	0	0	0		0	50000	0	10000	Royaume-Uni	40000	50000	0	0		50000	60000	
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUE ET ESPECES MIGRATRICE</b>																		
Soutenir le Groupe de travail sur le changement climatique et organiser ses réunions	Haut	25000	0	0		25000	0	0	0		0	0	0	0		0	25000	
Participer à la CdP de la CCNUCC en 2020 pour mettre en évidence la question de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices	Haut	10000	0	0		10000	0	0	0		0	0	0	0		0	10000	
Élaborer un programme de base pour les cours en ligne et les cours en ligne pour renforcer les capacités en matière de changements climatiques et d'espèces migratrices parmi les professionnels des ressources naturelles et les décideurs	Moyen	0	0	0		0	40000	0	0		40000	0	0	0		0	40000	
Examiner les preuves des impacts du changement climatique sur les espèces migratrices; Évaluation de la vulnérabilité et élaborer des lignes directrices pour les mesures d'adaptation	Moyen	0	0	0		0	200000	0	0		200000	100000	0	0		100000	300000	
Construire des réseaux de sites résistant au climat pour les espèces migratrices (développement de la proposition de projet et des fonds de contrepartie)	Moyen	50000	0	0		50000	100000	0	0		100000	0	0	0		0	150000	
<b>CONNECTIVITE</b>																		
Effectuer une analyse sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes	Moyen	0	0	0		0	15000	0	20000	Suisse	0	0	0	0		0	0	
Évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité	Moyen	15000	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
<b>TOURISME DURABLE</b>																		
Rassembler les informations existantes sur les meilleures pratiques et les impacts du tourisme sur la vie sauvage en vue d'élaborer des lignes directrices pour un tourisme durable sur les interactions avec la vie sauvage	Moyen	0	0	0		0	20000	0	0		20000	0	0	0		0	0	
<b>PROGRAMME DE PETITES SUBVENTIONS</b>																		
Coordonner la mise en œuvre du Programme de petites subventions	Moyen	100000	0	0		100000	100000	0	60000	Inde	40000	100000	0	60000	Inde	0	0	
<b>POLLUTIO LUMINEUSE*</b>																		
Développement de lignes directrices supplémentaires		17000	0	17000	Allemagne	0	0	0	0		0	0	68700	Australie		0		
<b>INSECTES*</b>																		
Développement d'une évaluation et des lignes directrices		0	0	0		0	30000	0	29000	Allemagne Australie	0	20000	0			20000	0	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>547000</b>	<b>0</b>	<b>347000</b>	<b>0</b>	<b>185000</b>	<b>1135000</b>	<b>0</b>	<b>617000</b>	<b>0</b>	<b>640000</b>	<b>350000</b>	<b>0</b>	<b>178700</b>	<b>0</b>	<b>170000</b>	<b>805000</b>	

Légende du statut d'activité

terminé / en bonne voie

pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités

lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

prévu uniquement en 2022/2023

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\* ajouté après COP13

APPUI À LA MISE EN OEUVRE - ESPÈCES AQUATIQUES

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					2020-2022	État
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>MDE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>																		
MdE Tortue de l'Atlantique	Principal	0	0	0		0	35000	0	0		35000	100000	0	0		100000	135000	
MdE Tortues Marines IOSEA	Principal	375000	0	99568	Signataires	275432	375000	0	138635	Signataires	236365	375000	0	156000	Signataires Australia	219000	730797	
MdE Requins	Principal	496000	0	234035	Signataires Monaco	261965	496000	0	220727	Signataires Monaco	275273	496000	0	147000	Signataires	349000	886238	
MdE Cétacés des îles du Pacifique	Principal	15000	0	0		15000	35000	0	19100	Australie	0	15000	0	34400	Australie	0	0	
MdE des mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest	Principal	0	0	0		0	35000	0	0		35000	100000	0	0		100000	135000	
MdE Dugong	Principal	450000	0	342000	EAU	108000	450000	0	342000	EAU	108000	450000	0	342000	EAU	108000	324000	
Plan d'action de la tortue caouanne du Pacifique Sud	Moyen	50000	0	40000	Australie (2018)	10000	50000	0	0		50000	50000	0	52000	Australie		0	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>																		
Requin-baleine	Haut	60000	0	60000	Philippines (2018)	0	0	0	0		0	0	0	0		0	60000	
Ange de Mer	Haut	25000	0	10000	Monaco	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
Dauphin du Cameroun	Haut	0	0	0		0	50000	0	50000	Monaco (2020)	0	0	0	0		0	0	
Baleines à bosse de la Mer d'Arabie	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	40000	0	0		40000	40000	
Guîtare de mer commune, le poisson-scie commun et le requin-scie	Haut	200000	0	0		200000	0	0	0		0	0	0	55000	Australie	0	90000	pour Raie Rhino
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES</b>																		
Anguille d'Europe	Haut	50000	0	50000	Monaco SSC* Suède	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
Ours Polaire	Moyen	0	0	0		0	33000	0	33000	Norvège (2018)	0	0	0	0		0	0	
Baleines edans la région de l'Atlantique Sud	Moyen	0	0	0		0	60000	0	0		60000	0	0	0		0	60000	
Programme de travail des cétacés	Moyen	45000	0	45000	Monaco (2021)	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
Tortues Marine	Moyen	0	0	0		0	30000	0	0		30000	0	0	0		0	30000	
Observation de la vie sauvage marine	Haut	15000	0	15000	Monaco	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
Poisson migrateur d'eau douce	Moyen	0	0	0		0	60000	0	0		60000	60000	0	0		60000	120000	
Conséquences de la culture des animaux et de la complexité sociale pour la conservation	Haut	40000	0	0		40000	0	0	0		0	0	0	0		0	40000	
Viande d'animaux sauvages aquatiques, Bruit marin, Débris marins, Aires importantes pour les mammifères marins (IMMA) et Capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales	Moyen								55000	Monaco							0	Soutien aux IMMA et au bruit
Projet sur l'écosystème des prairies sous-marines (Seagrass Ecosystem Project)	Haut	1205992	0	1205992	Allemagne (IKI)**	0	821914	0	821914	Allemagne (IKI)**	0	458696	0	458696	IKI**	0	0	
Prises accessoires																		
Examiner les niveaux de prises accidentelles des espèces de Chondrichthyens inscrites à la CMS et les mesures existantes pour les atténuer	Moyen	0	0	0		0	100000	0	50000	Monaco (2020)	50000	0	0	0		0	50000	
Poursuite de l'exécution du projet sur les prises accessoires d'oiseaux de mer et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles d'Afrique de l'Ouest	Moyen	200000	0	205228	Fondations Mava	0	220000	0	0		0	0	0	0		0	0	2020-2022 de la phase II du projet
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>3226992</b>	<b>0</b>	<b>2306823</b>		<b>920169</b>	<b>2850914</b>	<b>0</b>	<b>1730376</b>		<b>939638</b>	<b>2144696</b>	<b>0</b>	<b>1245096</b>		<b>976000</b>	<b>2701035</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\* SSC = Commission de la mer des Sargasses \*\* IKI = Initiative internationale sur le climat

NB: le MdE Phoque moine méditerranéen est entièrement géré par les États de l'aire de répartition

Légende du statut d'activité

terminé / en bonne voie

lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités

prévu uniquement en 2022/2023

APPUI À LA MISE EN OEUVRE - ESPÈCES AVIAIRES

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					État	
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>MDE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>																		
MdE Phragmite aquatique	Principal	40000	0	0	0	40000	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	60000	
MdE Flamant des Andes	Principal	20000	0	0		20000	0	0	0		0	0	0	0		0	20000	
MdE Grande Outarde	Principal	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
MdE Grue de Sibérie	Principal	40000	0	0		40000	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	60000	
MdE Oiseaux des prairies d'Amérique du sud	Principal	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
MdE Rapaces	Principal	450000	0	347832	EAU Suède, Hongrie, Slovaquie	102168	450000	0	342000	EAU	108000	450000	0	369000	EAU Pays-Bas Luxembourg	81000	291168	
Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie	Principal	180000	0	55000	Suisse FDP**	125000	0	0	0		0	150000	0	0		150000	275000	
Plans d'action internationaux pour les oiseaux *	Moyen	15000	0	25400	Australie	0	15000	0	92000	Australie	0	0	0	34500	Australie	0	0	Frégate et Courlis d'Extrême-Orient
Plan d'action mondial pour le Faucon sacré	Haut	117000	0	27000	EAU	90000	117000	0	27000	EAU	90000	117000	0	27000	EAU	90000	270000	
Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique- Eurasie	Haut	157500	0	53000	EAU PNUE	104500	157500	0	36000	EAU	121500	157500	0	36000	EAU	121500	347500	
Plan d'action pour le faucon concolore	Moyen	0	0	0		0	54000	0	18000	EAU	36000	22500	0	9000	EAU	13500	49500	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>																		
Action concertée pour l'Outarde Asiatique	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS</b>																		
<b>Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKB)</b>																		
Soutenir le Groupe de travail intergouvernemental en Méditerranée (MIKT)	Haut	230000	0	139775	UE	90226	230000	0	50000	UE	180000	230000	0	50000	UE	180000	450226	
Évaluer l'IKB pour l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes	Haut	50000	0	0		50000	100000	0	0		100000	100000	0	0		100000	250000	
Évaluer l'IKB pour l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale	Moyen	60000	0	0		60000	0	0	0		0	0	0	0		0	60000	
Adresser l'IKB dans d'autres régions	Moyen	0	0	0		0	100000	0	0		100000	100000	0	0		100000	200000	
Entreprendre une analyse de la production, de la vente, de l'utilisation et de la réglementation de l'utilisation des filets japonais et autres	Moyen	0	0	0		0	80000	0	0		80000	0	0	0		0	80000	
Créer et soutenir l'Équipe spéciale sur la chasse, la prise et le commerce illégaux en Asie de l'Est (ITTEA)	Haut	100000	0	0		100000	100000	0	95000	Australie	5000	100000	0	0		100000	205000	
<b>Voies de migration</b>																		
Soutenir le groupe de travail Voies de migration	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	50000	0	0		50000	50000	
Coordonner et organiser des réunions et des activités pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale	Haut	0	0	0		0	100000				100000	150000				150000	250000	
Préparer des lignes directrices pour l'établissement de rapports sur le programme de travail relatif aux voies de migration	Bas											20000	0	0		20000	20000	
Appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour les voies de migration des Amériques	Haut	60000	0	0		60000	90000	0	0		90000	60000	0	0		60000	210000	
<b>Prévenir l'empoisonnement des oiseaux</b>																		
Coordonner le groupe de travail et organiser ses réunions et ateliers régionaux	Haut	140000	0	0		140000	140000	0	0		140000	140000	0	0		140000	420000	
Mettre en place et soutenir le groupe de travail intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb	Haut	120000	0	0		120000	120000	0	0		120000	120000	0	0		120000	360000	
<b>Maladies de la faune et espèces migratrices</b>																		
Groupe Spécial pour l'Energie (Energy Task Force - EFT)	Haut	200000	0	60000	Allemagne	140000	200000	0	85000	France Inde	115000	200000	0	60000	Royaume-Uni	140000	395000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>1979500</b>	<b>0</b>	<b>708007</b>		<b>1281894</b>	<b>2073500</b>	<b>0</b>	<b>760000</b>		<b>1405500</b>	<b>2187000</b>	<b>0</b>	<b>605500</b>		<b>1636000</b>	<b>4323394</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire  
 \* Tous les plans d'action approuvés par la CMS \*\*FDP = Fonds des délégués parrainés  
 NB: Le MdE Ouette à tête rousse est entièrement géré par les États de l'aire de répartition. Le Plan d'action de la Voie de migration d'Asie centrale et le MdE du courlis à bec grêle sont actuellement inactifs

**Légende du statut d'activité**

<span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> terminé / en bonne voie	<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités
<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités	<span style="background-color: #FFFFFF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> prévu uniquement en 2022/2023

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE - ESPÈCES TERRESTRES

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					État	
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>MDE, PLANS D'ACTION AUTONOMES ET INITIATIVES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>																		
Accord de gorille	Principal	53250	28250	4200	Allemagne (par le biais de GRASP)	20800	75700	40700	0		35000	15000	0	0		15000	70800	
Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)	Principal	160000	0	0		0	285000	0	222302	Allemagne (BfN)* (IKI)**	0	95000	0	1042000	Allemagne (BfN)* (IKI)** Royaume-Uni	0	0	2021-2024 Budget total du projet : 950.000. Il couvre également les activités pour les cerfs d'Argali et de Bukhara. Travaux sur le guépard d'Asie
MOU Saiga	Principal	50000	0	15000	Allemagne (BfN)*	35000	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	55000	
MOU Cerf Boukharian	Principal	10000	0	40000	Allemagne (BfN)*	0	50000	0	0	Allemagne (IKI)**	0	10000	0	0	(IKI)**	0	0	voir CAMI
MOU Huemul des Andes du Sud	Principal	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	30000	
Plan d'action international par espèce pour l'Argali	Haut	20000	0	0		20000	50000	0	0	Allemagne (IKI)**	0	10000	0	0	(IKI)**	0	20000	voir CAMI
Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et MOU de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest	Haut	20000	0	12000	Allemagne	0	20000	0	0		20000	20000	0	20000	Royaume-Uni	0	20000	Éléphant de forêt
Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique	Principal	80000	0	0		80000	250000	0	0		250000	100000	0	0		100000	430000	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>																		
Mégafaune sahélo-saharienne	Haut	20000	0	0		0	100000	0	652259	Allemagne	0	10000	0	0		0	0	2021-2024 Budget total du projet : 1 466 273 euros
Eléphant d'Asie	Moyen	0	0	0		0	40000	0	0		40000	40000	0	0		40000	80000	
Chimpazé	Moyen	20000	0	0		20000	0	0	0		0	0	0	0		0	20000	
Girafe	Moyen	54000	0	0		54000	157500	0	0		157500	198000	0	0		198000	409500	
Appui aux Etats de l'aire de répartition pour la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les espèces nouvellement inscrites	Moyen	20000	0	0		20000	10000	20000	0		0	10000	0	0		10000	30000	pour le jaguar
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS</b>																		
Pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires	Moyen	0	0	76000	Japon	0	0	0	154000	Japon	0	10000	0	0		0	0	2020-2021 le projet CounterMeasure II
Développement des infrastructures	Haut	30000	0	22000	Allemagne	0	15000	0	0		15000	0	0	0		0	15000	
Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices	Moyen	5000	0	0		5000	20000	0	0		20000	0	0	0		0	25000	
Utilisation non durable de la viande sauvage	Moyen	60000	0	35000	Allemagne Norvège	25000	0	0	0		0	0	0	0		0	25000	
Âne sauvage d'Afrique	Haut	30000	0	0		30000	30000	0	20500	Allemagne	0	30000	0	0		30000	60000	
Participation des Communautés et Moyens D'existence	Moyen	0	0	0		0	10000	0	0		10000	0	0	0		0	10000	
Crimes et infractions contre la faune	Moyen	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	7500	
Tigres et autres gros chats asiatiques	Moyen	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	7500	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>647250</b>	<b>28250</b>	<b>204200</b>		<b>324800</b>	<b>1138200</b>	<b>60700</b>	<b>1049061</b>		<b>572500</b>	<b>573000</b>	<b>0</b>	<b>1062000</b>		<b>418000</b>	<b>1315300</b>	

MSL: Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\*BfN: Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature \*\*IKI: initiative internationale pour le climat

NB: Dans le cas de l'Accord Gorille, le Fonds d'affectation spéciale se réfère à cet accord

NB : le budget à l'Initiative CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique pour 2021-2023 a été ajouté après la COP13

**Légende du statut d'activité**

terminé / en bonne voie

lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités

prévu uniquement en 2022/2023

INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Activités	Ordre de priorité	2020				2021				2022				2020-2022	État	
		Total Budget (€)	Financement sécurisé		Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé		Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé		Écart budgétaire	Écart budgétaire		
			MSL	MVL			Donneur	MSL			MVL	Donneur				MSL
<b>GESTION DE L'INFORMATION</b>																
<b>Site Web CMS et espaces de travail</b>																
Mise à niveau du site Web vers Drupal 8	Haut	30000	13420	32400	Signataires des MOUs, Parties des Accords PNU	0	30000	11300	3328	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	0	0	0	0	0
Développer et maintenir le contenu (pages Web, nouvelles, articles)	Principal					0					0				0	
Mettre en œuvre les développements et les améliorations de l'informatique	Haut	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	20000	0	0	20000	60000
Gérer l'hébergement et la maintenance technique (noms de domaine, hébergement, administration et maintenance du système)	Principal	10000	2700	3200	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	10000	2700	3200	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	10000	7177	0	2823	2823
<b>Système de rapport national en ligne (SOR)</b>																
Gérer l'hébergement et l'administration (UNEP-WCMC)	Principal	5000	0	0		5000	5000	0	0		5000	5000	0	0	5000	15000
Mettre en œuvre les améliorations du système (bénéficiant de tous les AME utilisant les ORS, tels que la version hors ligne, l'outil d'analyse, l'intégration du site Web via API, etc.)	Moyen	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	50000	0	0	50000	150000
<b>Base de données des contacts</b>	Haut	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	20000	0	0	20000	60000
<b>Outil d'enregistrement aux réunions</b>	Principal	2000	0	0		2000	2000	0	0		2000	2000	0	0	2000	6000
<b>Matériel, licences et services TIC</b>	Principal	2000	0	0		2000	2000	0	0		2000	2000	0	0	2000	6000
<b>COMMUNICATIONS</b>																
<b>Projet d'image de marque de la CMS</b>	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
<b>Programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP)</b>	Moyen	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	50000	0	0	50000	150000
<b>Presse et médias</b>	Moyen	25000	0	0		25000	25000	0	0		25000	25000	0	0	25000	75000
<b>Publications et autre matériel d'information</b>	Principal	20000	13265	0		6735	20000	13530	0		6470	20000	13801	0	6199	19404
<b>Médias sociaux</b>	Haut	15000	0	0		15000	15000	0	0		15000	15000	0	0	15000	45000
<b>SENSIBILISATION</b>																
<b>Activités et événements de sensibilisation</b>																
Organiser la campagne mondiale Journée mondiale des oiseaux migrateurs (WMBD) (développer un site Web, une affiche et d'autres documents imprimés et organiser événements)	Principal	30000	0	10000	PNU	0	30000	0	10000		20000	30000	0	0	30000	0
Organiser des activités et événements de sensibilisation dans le contexte de journées internationales, UNEA, SDG, etc.	Principal	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	20000	0	0	20000	60000
Campagne de relations publiques ciblée (Agence externe)	Moyen	80000	0	0		80000	80000	0	0		80000	80000	0	0	80000	240000
<b>Promotion de la COP14</b>	Haut	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>379000</b>	<b>29385</b>	<b>45600</b>		<b>295735</b>	<b>379000</b>	<b>27530</b>	<b>16528</b>		<b>315470</b>	<b>349000</b>	<b>40978</b>	<b>0</b>	<b>308022</b>	<b>889227</b>

Légende du statut d'activité

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

terminé / en bonne voie

lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités

prévu uniquement en 2022/2023

MOBILISATION DES RESSOURCES ET AFFAIRES INTER-AGENCES

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					2020-2022	État
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>MOBILISATION DES RESSOURCES</b>																		
Promouvoir le programme Champion des espèces migratrices	Principal																	
Élaborer des propositions de projets et poursuivre les partenariats avec le secteur privé	Principal																	
<b>SYNERGIES ET PARTENARIATS</b>																		
<b>Promouvoir les questions de la CMS dans le système des Nations Unies</b>																		
Groupes de gestion de l'Environnement (EMG)	Moyen																	
2030 Agenda pour le développement durable	Moyen																	
Processus de l'ONU Environnement y compris les réunions de l'Assemblée générale; et les programmes de travail connexes	Haut																	
<b>Renforcer la collaboration existante avec les</b>																		
Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)	Haut																	
Coordonner et superviser la mise en œuvre des plans de travail conjoints avec la CDB, Ramsar et CITES	Haut																	
<b>Renforcer les relations avec les sociétés civiles</b>																		
<b>Engager dans de nouvelles coopérations stratégiques</b>																		
Explorer l'engagement possible de la FAO, du PNUD, de la Banque mondiale, des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et autres	Moyen																	
Continuer à participer aux processus IPBES; participer à ses réunions pour s'assurer que les besoins en matière de recherche et les orientations stratégiques des espèces migratrices sont	Haut	5000	0	0		5000	5000	0	0		5000	5000	0	0		5000	15000	
<b>RENFORCER LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE LA CMS</b>																		
Continuer à favoriser les relations avec divers bureaux régionaux de l'ONU et d'autres institutions	Moyen																	
<b>AMBASSADEURS CMS</b>																		
Continuer le programme d'ambassadeur CMS et élargir, le cas échéant	Moyen	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	30000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>15000</b>	<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>15000</b>	<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>15000</b>	<b>45000</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

**Légende du statut d'activité**

<span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> terminé / en bonne voie	<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités
<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités	<span style="background-color: #FFFFFF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> prévu uniquement en 2022/2023

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					État	
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
<b>RECRUTEMENT DE PARTIES</b>																		
Organiser des activités et des ateliers et élaborer des outils pour promouvoir l'adhésion des pays à la CMS	Haut	20000	0	20000	UE	0	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	0	
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET NATIONALES</b>																		
Promouvoir la mise en œuvre des engagements de la CMS au niveau national dans toutes les régions	Haut	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	150000	
Réviser et mettre à jour le Manuel de la famille CMS dans toutes les langues officielles	Bas	0	0	0		0	15000	0	0		15000	0	0	0		0	15000	
<b>PREPARATION DE LA COP</b>																		
Organiser des réunions régionales en préparation à la COP14	Haut	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0		0	0	0	
<b>MÉCANISME D'EXAMEN ET D'UN PROGRAMME SUR LA LÉGISLATION NATIONALE</b>																		
Poursuivre la mise en œuvre du programme législatif national (élaborer des profils, des documents d'orientation législative, des meilleures pratiques et des lois types ; soutenir les Parties et organiser des ateliers).	Haut	100000	0	100000	UE	0	100000	0	100000	UE	0	100000	0	50000	UE	50000	50000	
Préparer des documents d'orientation législative et des lois types concernant la prise d'espèces de Chondrichthyens inscrites à l'Annexe I (requins, raies, raies, raies et chimères).	Moyen	12000	0	115000	Allemagne (pour le MdE sur les requins pour 2020-2021)	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	
Promouvoir et mettre en œuvre le mécanisme d'examen	Haut	15000	0	5000	Finlande	10000	15000	0	0		15000	15000	0	0		15000	40000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>197000</b>	<b>0</b>	<b>240000</b>		<b>60000</b>	<b>190000</b>	<b>0</b>	<b>100000</b>		<b>90000</b>	<b>175000</b>	<b>0</b>	<b>50000</b>		<b>125000</b>	<b>255000</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\*Projet ACP-MEAs Phase III - Projet de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Légende du statut d'activité			
	terminé / en bonne voie		pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités
	lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacité limités		prévu uniquement en 2022/2023



PRESTATION DE SERVICES POUR LES ORGANES DIRECTEURS

Activités	Ordre de priorité	2020					2021					2022					2020-2023	État
		Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire		
			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur			
Organiser la COP14 et événements associés (compris organiser l'interprétation, la rédaction de rapports, le déplacements du personnel, le soutien des délégués financés)	Principal	910549	410549	205000	Inde Allemagne Monaco Norvège les Pays-Bas Finlande Luxembourg Suisse*	295000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	977170	
Organiser le Comité permanent, y compris maintenir un contact régulier avec ses membres	Principal	0	0	0		0	25950	25950	0	0	0	26470	26470	0	0	0	25950	
Organiser les réunions du comité de session du Conseil scientifique	Principal	0	0	0		0	59239	59239	0	0	0	60424	60424	0	0	0	59239	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>		<b>910549</b>	<b>410549</b>	<b>205000</b>		<b>295000</b>	<b>85190</b>	<b>85190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86895</b>	<b>86895</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1062359</b>	


MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire


\* Les détails sur le financement de 2020 se réfèrent à la COP13

Légende du statut d'activité

 terminé / en bonne voie

 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités

 prévu uniquement en 2022/2023